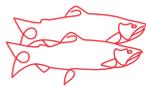




Photo : Eiko Jones • Tacon de saumon coho (*Oncorhynchus kisutch*)

Politique concernant le saumon sauvage



Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada
PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR 2018-2022



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada



Message | Du ministre

En tant que ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, je suis heureux de présenter le *Plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage 2018-2022*. Ce plan ne porte pas sur les mesures qui ont été prises, mais il représente plutôt le plan prospectif et l'engagement du Canada, au cours des cinq prochaines années, à l'égard du rétablissement et du maintien des populations de saumon sauvage du Pacifique et de leurs habitats.

Lorsque la *Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique* a été publiée en 2005, elle était considérée comme un document avant-gardiste dont l'élaboration a nécessité plus de cinq ans de consultations auprès des Canadiens. Elle a fait une nouvelle priorité de la conservation de la riche diversité biologique du saumon du Pacifique, tout en soutenant l'utilisation durable de l'une des ressources naturelles les plus prisées du Canada – le saumon sauvage du Pacifique.

Treize ans plus tard, les données scientifiques sur le saumon sont meilleures, les travaux de conservation ont pris de l'ampleur, les buts et les objectifs de la politique restent pertinents, et la passion des Canadiens est plus forte que jamais. La nécessité de mettre encore plus l'accent sur cette espèce clé continue puisque nous faisons face à des changements des conditions de l'habitat océanique et dulcicole, à des montaisons moins prévisibles et au déclin de certains stocks.

Nous devons trouver des moyens de continuer de protéger la diversité génétique du saumon sauvage et de maintenir l'intégrité de son habitat et de son écosystème; cela est essentiel pour assurer leur conservation et continuer à offrir les possibilités de retombées économiques que génère le saumon du Pacifique pour de nombreux Canadiens – notamment pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon, des pêcheurs commerciaux et récréatifs et de nombreuses petites collectivités. Je me suis engagé à travailler avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Yukon en vue d'améliorer et d'approfondir notre plan d'action collaboratif pour protéger le saumon du Pacifique et l'habitat du saumon.

Je tiens à remercier les centaines de Canadiens dévoués qui ont participé à nos consultations en 2016 et 2017 et qui nous ont fourni une précieuse rétroaction, en personne ou par écrit. Pêches et Océans Canada a écouté ces commentaires et tenu compte de toutes les recommandations dans l'établissement de ce plan. Mon ministère est pleinement engagé à réaliser la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique, et je suis convaincu qu'en travaillant avec nos partenaires dévoués, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations afin d'élaborer une stratégie intégrée en Colombie-Britannique, nous assurerons un avenir meilleur pour le saumon sauvage du Pacifique.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jonathan Wilkinson".

Le but de la Politique concernant le saumon sauvage (PSS)

« Rétablir et maintenir des populations de saumon diversifiées et en bonne santé, ainsi que leurs habitats, pour le bénéfice et le plaisir perpétuels des Canadiens. »

PSS DE 2005, P. 8

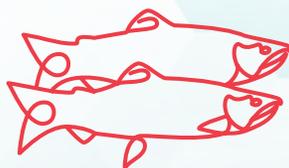
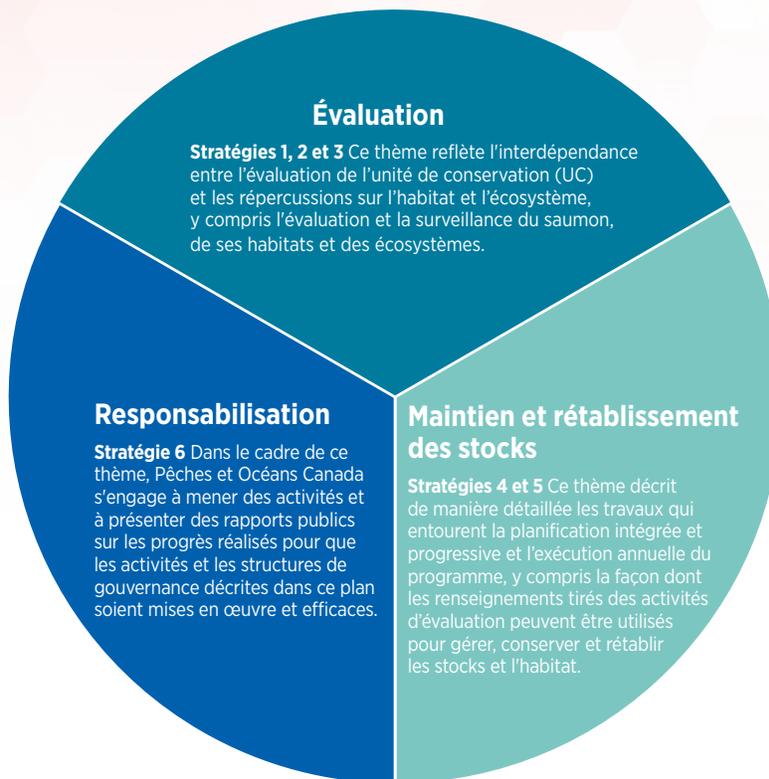


Table des matières

Message du ministre

Introduction	1
Évaluation	6
Stratégie 1 : Suivi normalisé de l'état des stocks de saumon sauvage	6
Stratégies 2 et 3 : Évaluation de l'état des habitats, inclusion des valeurs de l'écosystème et surveillance	10
Maintien et rétablissement des stocks	19
Stratégie 4 : Planification stratégique intégrée	19
Stratégie 5 : Exécution annuelle des programmes	28
Responsabilisation	32
Stratégie 6 : Examen du rendement	32
Le saumon sauvage au Yukon – Une approche de cogestion	35
Conclusion	38
Annexes	40



Plan de mise en œuvre de la PSS

Ce plan décrit l'engagement pris par Pêches et Océans Canada en ce qui concerne la *Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage* (*Politique concernant le saumon sauvage* ou PSS) en l'articulant autour de trois thèmes clés : Évaluation, Maintien et rétablissement des stocks et Responsabilisation. Au cours des cinq prochaines années, le MPO élaborera une orientation commune, des méthodes normalisées et des outils utiles pour faire progresser le but à long terme et les objectifs de la PSS.

Introduction | Trois thèmes interreliés

La Politique concernant le saumon sauvage (PSS) définit six stratégies pour rétablir et maintenir la santé et la diversité des populations et des habitats de saumons. Ces stratégies peuvent être regroupées en trois thèmes interreliés : évaluation; maintien et rétablissement des stocks; responsabilisation.

Le thème « évaluation » (stratégies 1, 2 et 3 de la PSS) montre la relation entre l'évaluation de l'unité de conservation (UC) et les impacts sur l'habitat et l'écosystème, y compris l'évaluation et la surveillance du saumon, de ses habitats et de ses écosystèmes. Le travail d'évaluation est le fondement d'une gestion réussie et constitue une première étape cruciale de la planification intégrée. De par leur nature, les travaux d'évaluation font le point sur ce qui s'est produit et caractérisent l'engagement général pris par le gouvernement du Canada de renforcer le rôle de la science dans le processus décisionnel gouvernemental.

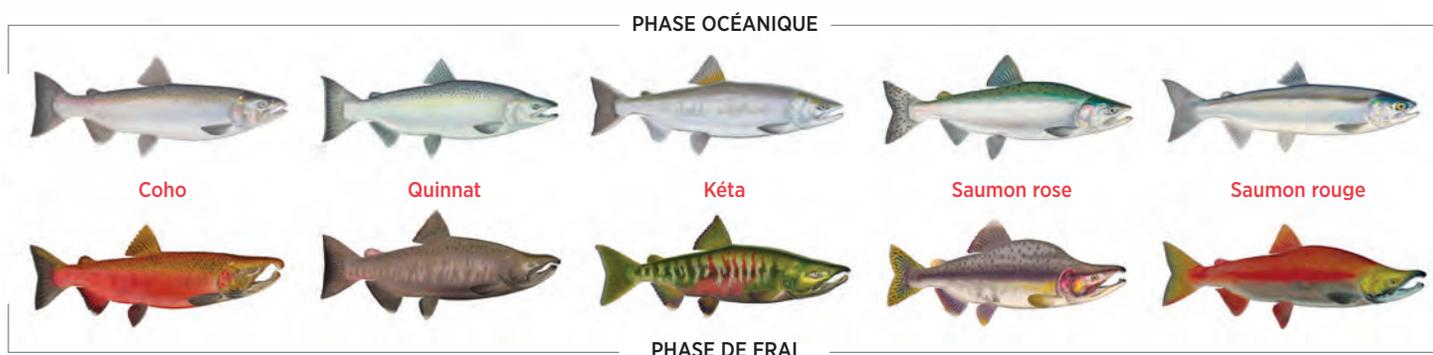
Le thème « maintien et rétablissement des stocks » (stratégies 4 et 5) de la PSS précise les travaux qui entourent la planification intégrée et progressive et l'exécution annuelle du programme, y compris la façon dont les renseignements tirés des activités d'évaluation peuvent être utilisés pour gérer, conserver et rétablir les stocks et l'habitat. Les activités de planification sont axées sur l'avenir et peuvent être adaptées aux exigences de conservation en constante évolution.

Dans le cadre du thème final « responsabilisation » (stratégie 6 de la PSS), Pêches et Océans Canada s'engage à mener des activités et à présenter des rapports publics sur les progrès réalisés pour que les activités et les structures de gouvernance décrites dans ce plan soient mises en œuvre et efficaces. Cette réflexion permettra au MPO d'ajuster les activités afin de mieux respecter l'objectif de la PSS au fil du temps.

Saumon sauvage du Pacifique

Le saumon du Pacifique est considéré comme « sauvage » s'il a passé son cycle biologique complet dans la nature et que ses géniteurs proviennent également d'un frai naturel et ont passé leur cycle biologique entier dans la nature.

La PSS porte sur les cinq espèces de saumon sauvage du Pacifique : *O. kisutch* (saumon coho), *O. tshawytscha* (saumon quinnat), *O. keta* (saumon kéta), *O. gorbuscha* (saumon rose) et *O. nerka* (saumon rouge). Ces espèces appartiennent à la classification plus importante des salmonidés du Pacifique, qui comprend *O. mykiss* (le saumon arc-en-ciel – la forme anadrome de la truite arc-en-ciel) et *O. clarkii* (la truite fardée).



Le saumon | Une espèce emblématique et complexe

Les Canadiens entretiennent un lien de longue date avec le saumon du Pacifique. Le périple qui ramène le saumon dans les cours d'eau et les rivières est un symbole de lutte, de renouveau et d'adaptation. Le saumon sauvage a une immense valeur pour les écosystèmes naturels, les pratiques culturelles et spirituelles, les emplois et les revenus, ainsi que pour les activités récréatives le long de la côte et dans les bassins hydrographiques intérieurs de la région du Pacifique. Il est important pour les peuples autochtones, les collectivités, les personnes, les groupes et les entreprises de toute la Colombie-Britannique et au Yukon.

Le saumon est une espèce clé dans les écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres. Beaucoup d'espèces de la faune et de la flore - des épaulards aux ours noirs en passant par les sapins de Douglas - dépendent de la migration des saumons, car les adultes en montaison rapportent avec eux de riches nutriments marins jusqu'aux frayères. Les saumons sont également inextricablement liés aux collectivités autochtones, non seulement en tant que source traditionnelle de nourriture, mais aussi comme un élément essentiel de leur bien-être nutritionnel, spirituel, culturel, social et économique. Enfin, le saumon sauvage soutient également des

pêches commerciales et récréatives qui sous-tendent le tissu socio-économique de la région du Pacifique. Les entreprises dérivées de cette activité de pêche (la transformation du poisson, les guides touristiques, les détaillants d'appâts, les hôtels, l'écotourisme, les restaurants et autres) ont des effets en cascade sur l'économie, la création d'emplois et les revenus.

Cependant, la gestion du saumon est compliquée, en partie parce que les saumons du Pacifique ont des cycles biologiques complexes qui entraînent certains d'entre eux sur des milliers de kilomètres, de la Californie à l'Alaska. Les saumons éclosent et grandissent dans les cours d'eau douce, les rivières, les lacs et les estuaires, puis deviennent adultes dans le milieu océanique, avant de finalement revenir achever leur cycle de vie pour frayer dans leur rivière natale.

Au cours de cette migration, les populations de saumon du Pacifique subissent un vaste éventail de pressions environnementales d'origine naturelle et anthropique, qui découlent de décisions prises par différentes parties, notamment des partenaires internationaux, fédéraux, provinciaux/territoriaux, régionaux et autochtones (voir la section Gouvernance du saumon sauvage et des écosystèmes en Colombie-Britannique et au Yukon à la page 3).

Gouvernance du saumon sauvage et des écosystèmes en Colombie-Britannique et au Yukon



INTERNATIONAL

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 Traité sur le saumon du Pacifique
 Accord de Paris sur le climat



ESPÈCES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE



Loi constitutionnelle, art. 35
Loi sur les pêches
Loi sur les espèces en péril
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon
Loi sur les ressources en eau du Canada



Ententes de revendications globales et autres ententes
 Lois autochtones
 Accords finaux avec les Premières nations du Yukon



Water Sustainability Act
Forest and Range Practices Act
Oil and Gas Activities Act
Mines Act
Land Act
Environmental Assessment Act
Environmental Management Act
Riparian Areas Protection Act
Agricultural Land Commission Act



Loi sur l'environnement
Loi sur les ressources forestières
 Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon - Recommandations du Sous-comité du saumon du Yukon
Loi sur les eaux



Zonage et permis; règlements administratifs

ESPÈCES DE LA ZONE LITTORALE



Loi constitutionnelle, art. 35
Loi sur les pêches
Loi sur les espèces en péril
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi maritime du Canada
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur les océans
Loi sur les aires marines nationales de conservation
Règlement du Pacifique sur l'aquaculture
Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon



Ententes de revendications globales et autres ententes
 Lois autochtones
 Accords finaux avec les Premières nations du Yukon



Riparian Areas Protection Act
Agricultural Land Commission Act
Environmental Assessment Act
Environmental Management Act
Water Sustainability Act
Land Act



Loi sur les eaux
Loi sur l'environnement
 Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon - Recommandations du Sous-comité du saumon du Yukon



Zonage et permis; règlements administratifs

ESPÈCES MARINES



Loi constitutionnelle, art. 35
Loi sur les pêches
Loi sur les espèces en péril
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi maritime du Canada
Loi sur les océans
Loi sur les aires marines nationales de conservation
Règlement du Pacifique sur l'aquaculture



Ententes de revendications globales et autres ententes
 Lois autochtones
 Accords finaux avec les Premières nations du Yukon



Water Sustainability Act
Environmental Management Act
Environmental Assessment Act



Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon - Recommandations du Sous-comité du saumon du Yukon



FÉDÉRAL



AUTOCHTONE



PROVINCIAL



TERRITORIAL



LOCAL



198

Nombre de Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon qui ont accès au saumon du Pacifique.

Gouvernance du saumon | Compétence

Le travail du MPO doit être envisagé conjointement avec tout le travail important réalisé par les Premières Nations, les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, les organisations d'intendance et de pêche, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et les collectivités de toute la région, qui partagent l'engagement de protéger et préserver le saumon du Pacifique, ses habitats et ses écosystèmes.

Bien que ce plan mette l'accent sur les travaux réalisés par le MPO en vertu des trois thèmes (évaluation, maintien et rétablissement des stocks, responsabilisation), le cadre de compétences englobe les différents pouvoirs conférés par la loi pour la gestion de l'habitat, la gestion intégrée des ressources et la protection des terres, ainsi que des plans de gestion locaux et le zonage. Les partenariats entre le fédéral, la province, le territoire, les administrations locales et les gouvernements autochtones sont les éléments essentiels d'une approche intégrée de la gestion du saumon. Le travail du MPO doit par conséquent être envisagé conjointement avec tout le travail important réalisé par les Premières Nations, les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, les organisations d'intendance et de pêche, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et les collectivités de toute la région, qui partagent l'engagement de protéger et préserver le saumon du Pacifique, ses habitats et ses écosystèmes.

Le présent document reflète les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et des principes régissant la relation du gouvernement avec les peuples autochtones. La réconciliation et le renouvellement de la relation entre la Couronne et les peuples autochtones nécessitent un engagement continu envers des approches collaboratives et de nouvelles façons de travailler ensemble. Cela signifie que le MPO doit travailler en partenariat avec

les peuples autochtones, collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et mobiliser les intervenants et tous les Canadiens.

Pêches et Océans Canada reconnaît que les peuples autochtones possèdent des connaissances uniques et importantes sur le saumon du Pacifique, le fonctionnement de l'environnement local et des relations écologiques caractéristiques. Un important aspect des amendements proposés (2018) à la *Loi sur les pêches* formalise la prise en compte du savoir autochtone dans le processus décisionnel.

Le MPO s'est engagé à continuer d'intégrer les connaissances et les expériences des peuples autochtones – ou les systèmes de connaissances autochtones (partiellement couverts par l'expression « connaissances traditionnelles des peuples autochtones » dans la PSS de 2005) – dans la réalisation de ses activités à la fois au niveau des projets et à une plus grande échelle. Dans le contexte de la mise en œuvre de la PSS, les « systèmes de connaissances autochtones » renvoient à l'utilisation des connaissances accumulées sur le saumon du Pacifique, les espèces qui dépendent du saumon et les habitats et milieux fréquentés par le saumon. Une définition holistique pourrait comprendre les moyens modernes de la connaissance (p. ex., les sciences) et les connaissances traditionnelles accumulées au fil de nombreuses générations. Au bout du compte, toutefois, ce sont les groupes autochtones qui détiennent les connaissances qui doivent définir les systèmes de connaissances autochtones.



5

Nombre d'espèces de saumon visées par la Politique concernant le saumon sauvage du Canada.

Exécution de la PSS | Activités et responsabilisation

La Politique concernant le saumon sauvage (PSS) définit six stratégies pour rétablir et maintenir la santé et la diversité des populations et des habitats de saumons. Ces stratégies peuvent être regroupées en trois thèmes interreliés : évaluation; maintien et rétablissement des stocks; responsabilisation. En consacrant les cinq prochaines années aux activités de normalisation des méthodes et en établissant un cadre pour l'exécution de la *Politique concernant le saumon sauvage*, le Ministère sera en mesure de mieux soutenir les partenariats et les collectivités alors que, tous ensemble, nous nous efforçons de maintenir et de rétablir les populations de saumon du Pacifique et leurs habitats.

Pour vérifier que ces travaux sont réalisés, les activités

feront l'objet d'un examen annuel et un examen complet du Plan sera effectué à la fin de la période de cinq ans. De plus, il est prévu de réviser le plan et de le mettre à jour en 2020 afin d'inclure des activités supplémentaires découlant de nouveaux programmes qui verront le jour à la suite de la refonte de la *Loi sur les pêches*.

Bien que le but et les objectifs de la *Politique concernant le saumon sauvage* (voir l'annexe 2) servent d'orientations clés pour le travail lié au saumon dans la région du Pacifique, le Ministère appliquera également, au cours des cinq prochaines années, neuf approches générales existantes décrites plus loin, et réalisera 48 activités plus précises, indiquées à la fin de chaque stratégie de la PSS.

Approches à l'appui de la PSS

ID	Approches générales
A	Mobiliser les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon, les partenaires et les intervenants à l'échelle locale pour tirer parti des systèmes de connaissances autochtones et de l'expertise locale et mieux comprendre l'état des habitats et d'autres facteurs limitant la production
B	Appuyer les processus et la capacité de gouvernance du saumon des Premières Nations qui facilitent la collaboration
C	Prendre en compte les principes directeurs et les objectifs de la PSS dans la gestion permanente et les activités de programme, à la fois à l'interne et avec les partenaires
D	Tenir compte des principes directeurs et des objectifs de la PSS dans les processus annuels et pluriannuels de planification des travaux
E	Adapter et actualiser les pratiques exemplaires d'après les leçons retenues
F	Poursuivre les discussions de planification intégrée par l'entremise de divers mécanismes, notamment des tables rondes locales
G	Prendre en compte les activités de la PSS dans le processus d'inscription des espèces de saumon sauvage en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP)
H	Collaborer avec la province de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'une approche intégrée à l'égard du saumon sauvage
I	Poursuivre les efforts de mobilisation des gouvernements des Premières Nations du Yukon et du Sous-comité du saumon du Yukon afin de faire avancer les travaux sur le saumon dans ce territoire



Photo : Eiko Jones • Saumon rose (*Oncorhynchus gorbuscha*) en frai

Stratégie 1 | Suivi normalisé de l'état des stocks de saumon sauvage

Afin de comprendre l'état actuel des stocks de saumon sauvage, il est important d'effectuer une surveillance scientifique régulière et normalisée pour : 1) déterminer des points de référence pour les UC dans les trois zones d'état - Vert, ambre, rouge; 2) déterminer la zone d'état actuelle du stock pour les UC; et 3) continuer à surveiller et à évaluer l'état des UC.

Priorités jusqu'en 2022

- Mettre en œuvre la méthode d'établissement des priorités pour l'évaluation et la surveillance des UC ou des groupes d'UC
- Modifier ou élaborer des paramètres et documenter les nouvelles méthodes d'évaluation de l'état du saumon
- Regrouper et améliorer la documentation sur les normes pour les programmes de surveillance internes et externes et améliorer le partage des données sur le portail des données ouvertes

Les UC sont les unités essentielles à la biodiversité du saumon du Pacifique. Elles sont constituées d'une ou de plusieurs populations génétiquement similaires qui ont une aire de répartition géographique définie et qui dépendent d'un ensemble d'habitats précis. Elles sont déterminées en fonction des caractéristiques génétiques, de la répartition biogéographique, des caractéristiques du cycle biologique et des connaissances locales (p. ex., les systèmes de connaissances autochtones, voir p. 4), le cas échéant.

Au Ministère, les travaux d'évaluation et d'identification des unités de conservation relèvent de la Direction des sciences, en collaboration avec d'autres directions. La gestion des pêches et la gestion des écosystèmes utilisent ces renseignements pour étayer les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP), les décisions en matière de gestion des pêches en cours de saison, les activités de mise en valeur et d'autres décisions quotidiennes qui visent à protéger et à restaurer le saumon sauvage, notamment d'éventuelles mesures d'assainissement afin de réduire les impacts de l'habitat et de l'écosystème sur la productivité.

Le Ministère a mis au point une trousse de paramètres pour déterminer l'état des UC; ces paramètres comprennent quatre catégories d'indicateurs : 1) l'abondance, 2) les tendances de l'abondance, 3) la répartition du frai et 4) la mortalité par pêche (Holt *et al.* 2009). L'application d'une approche systématique qui intègre l'ensemble des renseignements tirés de ces quatre catégories d'indicateurs (Grant et Pestal 2013) permet de définir des points de référence et de quantifier l'état pour une UC.

Les points de référence déterminent lorsque l'état de production biologique d'une UC a changé de manière sensible. Le point de référence inférieur (entre les zones ambre et rouge) est établi à un niveau d'abondance suffisamment élevé pour assurer la présence d'une zone tampon substantielle entre ce niveau et tout autre niveau d'abondance auquel une UC serait considérée en danger d'extinction par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Unité de conservation (UC)

Groupe de saumon sauvage suffisamment isolé des autres groupes pour que, s'il venait à disparaître, il est très peu probable qu'il puisse se rétablir naturellement dans un délai acceptable, à savoir une vie humaine ou un nombre donné de générations de saumon. » (PSS de 2005, p. 10). La délimitation des UC s'appuie sur des caractéristiques génétiques, la répartition biogéographique, les caractéristiques du cycle biologique et des connaissances locales (p. ex., les systèmes de connaissances autochtones), le cas échéant.

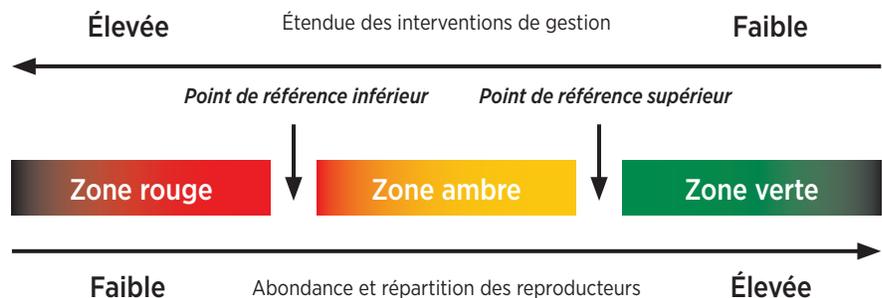
Le point de référence supérieur (entre les zones verte et ambre) est établi pour déterminer si les pêches sont au-dessus ou en dessous du niveau devant fournir (sur une base annuelle moyenne) les prises annuelles maximales pour l'UC, compte tenu des conditions environnementales. Ce niveau peut varier au fil du temps, mais la probabilité de perdre l'UC est faible (PSS de 2005, p. 18).

La délimitation des UC et leurs points de référence ne déclenchent pas de mesures de gestion précises, mais servent plutôt à étayer le processus décisionnel. Lorsque l'abondance des géniteurs diminue, une UC descend vers la zone d'état inférieure et la portée de l'intervention de la gestion à des fins de conservation augmente. Il n'est pas souhaitable qu'une UC se trouve dans la zone rouge en raison du risque de disparition et de la perte des avantages écologiques et de production de saumon. Les changements d'état déclencheront des mesures de gestion qui varieront selon les espèces, les régions géographiques et la cause du déclin.

À l'aide d'une méthodologie élaborée afin de déterminer la diversité du saumon sauvage pour les cinq espèces de saumon du Pacifique (Holtby et Ciruna 2007), le MPO a recensé, au cours des treize dernières années, 463 UC (plus du triple du nombre d'UC qui avait été estimé en 2005!). Le nombre et les limites des UC évolueront à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Points de référence des UC

Les points de référence indiquent l'état de la production biologique et sont utiles pour les décisions de gestion et de conservation.



Évaluation de l'état des stocks saumon | Paramètres et surveillance

Évaluation de l'état biologique des UC

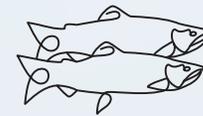
Il peut être difficile d'évaluer l'état biologique des UC, surtout si les données relatives à une UC sont recueillies selon des méthodes différentes ou ne sont pas uniformes. Afin de tenir compte de ces différences, il faut traiter les données de différentes manières en vue de représenter adéquatement les incertitudes entourant les abondances et de ne pas introduire de biais.

Pour comprendre la capacité d'un système à produire des montaisons de saumon, il faut disposer de séries chronologiques de l'abondance des reproducteurs et des montaisons des adultes ou d'estimations indépendantes du potentiel de production, comme celles tirées des caractéristiques des bassins versants. Lorsqu'il manque des données, il faut recourir à des approches fondées sur des indicateurs indirects.

Lorsque les différents paramètres sont utilisés pour évaluer l'état d'une UC, il se peut que chaque classe d'indicateurs définisse une zone d'état distincte. Dans le cas de plusieurs paramètres, deux points de référence ont été définis qui pourraient être communs à l'ensemble des UC (p. ex. les paramètres des tendances de l'abondance), bien que les valeurs exactes puissent différer (p. ex. les paramètres de l'abondance).

La première évaluation d'une UC nécessite des efforts et des intrants importants, mais les évaluations suivantes demandent moins de travail. La première évaluation comporte habituellement un atelier où des spécialistes discutent des résultats des divers paramètres, déterminent l'état de l'UC et consignent les facteurs qui ont mené à cette désignation de l'état.

Le Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) procède à un examen par les pairs des UC regroupées par espèce et bassin hydrographique, qui lui permet de produire des avis scientifiques ouverts, transparents et solides.



QUELQUES CHIFFRES

463

Nombre actuel d'UC définies pour les cinq espèces de saumon du Pacifique d'après les caractéristiques écologiques, génétiques et du cycle biologique.

Quinnat	84
Kéta	47
Coho	44
Rose	33
Rouge	255

Le nombre d'UC pour le saumon rouge (255) est supérieur au total de toutes les autres espèces combinées (208), avant tout en raison des habitats de frai et d'élevage essentiellement lacustres utilisés par l'espèce et de l'isolement/unicité génétique qui résulte de ce cycle biologique.

Qu'est-ce qu'une évaluation officielle selon le MPO?

Conçu pour atteindre le but de fournir des avis scientifiques solides, le processus d'examen ouvert du SCCS demande beaucoup de temps et de ressources.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation qui peuvent offrir des renseignements et connaissances utiles sur l'état du saumon, y compris les évaluations de l'état biologique examinées par les pairs. Cependant, seules les évaluations qui font l'objet d'un examen officiel par les pairs dans le cadre du Secrétariat canadien de consultation scientifique sont considérées comme un avis officiel par le Ministère. Le SCCS entreprend un examen ouvert et transparent des ensembles de données, des méthodes et des points de référence afin de produire des avis scientifiques solides. Le consensus des participants sur l'état intégré de chaque UC à l'étude est l'un des résultats importants de ce processus, aboutit à la publication en ligne des documents officiels sur l'état intégré. Bien que le processus du SCCS puisse être assez long et nécessite beaucoup de temps et de ressources, l'un des principaux avantages de cette approche est que les décisions relatives à la désignation de l'état intégré de chaque UC évaluée sont accompagnées de « commentaires détaillés sur l'état ». Ces commentaires reprennent l'interprétation par les spécialistes des données disponibles, et détaillent la justification sous-jacents des décisions finales sur l'état.

Surveillance intensive ou étendue

Les données sur le saumon proviennent d'un certain nombre de sites surveillés de manière intensive, où sont obtenues des estimations plus exactes et précises des échappées et des prises et la relation stock-recrutement; et de sites surveillés de manière étendue, où les échappées sont surveillées de façon générale et moins précise et exacte, mais dans une zone géographique beaucoup plus vaste. L'information provenant des sites surveillés de manière intensive peut contenir des données sur les saumons adultes en montaison (p. ex. l'âge, le sexe, l'ADN), sur les alevins et les juvéniles. Les deux types de surveillance sont nécessaires pour avoir un système robuste et économique.

Données ouvertes

Une fois qu'une UC a été déterminée, elle est incluse dans le nouveau système de données sur les remontes de saumon (NuSEDS), qui renferme des données sur les échappées de saumons adultes. Les UC font l'objet d'une surveillance (notamment surveillance des échappées et des prises, identification des stocks, sexe, âge, réussite du frai et fécondité des reproducteurs) et sont réévaluées au besoin.

Stratégie 1 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
1.1 Détermination des UC	1	Maintenir une base de données des descriptions des UC faisant autorité et indiquant les paramètres biologiques et géographiques, et la rendre accessible au public sur le portail des données ouvertes du gouvernement du Canada	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2019
1.1	2	Élaborer un cadre d'examen et d'approbation des révisions apportées aux descriptions des UC	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2020
1.2 Élaborer des critères pour évaluer les UC et déterminer des points de référence pour l'état biologique	3	Modifier les paramètres existants ou en élaborer de nouveaux afin de traiter les UC qui ne peuvent pas être évaluées avec les outils actuels d'évaluation de l'état et sous réserve des modifications au processus d'examen du SCCS	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	En cours, selon les besoins
1.2	4	Documenter de nouvelles méthodes pour évaluer l'état des UC ou des groupes d'UC et mener un examen par les pairs par l'intermédiaire du SCCS	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	En cours, selon les besoins
1.2	5	Élaborer une stratégie pour améliorer la documentation sur les normes de données, les méthodes et la production de rapports sur les programmes de surveillance	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2022
1.3 Surveiller et évaluer l'état des UC	6	Appliquer et peaufiner une approche pour définir et établir l'ordre de priorité des UC ou des groupes d'UC pour les évaluations de l'état biologique	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks Gestion des pêches - SMCS	31 mars 2020
1.3	7	Poursuivre la surveillance des UC, sur une base prioritaire, à l'aide de méthodes de surveillance intensive et étendue fondées sur des indicateurs	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	En cours
1.3	8	Mettre à jour la base de données sur l'abondance des reproducteurs liée aux UC dans le NuSEDS et la publier sur le portail des données ouvertes	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	Chaque année, le 31 mars
1.3	9	Intégrer la recherche sur l'abondance, la santé et l'état du saumon rouge du fleuve Fraser pendant sa migration dans le milieu marin à partir de l'embouchure du fleuve Fraser par le détroit de Johnstone	Sciences - DSE, DAGT, RES	31 mars 2022
1.3	10	Collaborer avec la FSP pour améliorer le transfert de données, leur disponibilité et leur fourniture	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	En cours

Stratégies 2 et 3

Évaluation de l'état des habitats et inclusion des valeurs et de la surveillance de l'écosystème

Pour être efficaces, l'évaluation de l'habitat et de l'écosystème et la gestion durable ont besoin d'une approche intégrée; c'est pourquoi les stratégies 2 et 3 sont prises en compte ensemble.

Priorités jusqu'en 2022

- Déterminer un ensemble d'indicateurs environnementaux de base associés aux écosystèmes
- Achever la documentation sur la méthode d'évaluation des risques pour le saumon (MERS)
- Exécuter le programme sur l'état du saumon afin de suivre et de comprendre les tendances du saumon
- Travailler avec la Fondation du saumon du Pacifique sur le projet Pacific Salmon Explorer



10 000+

Nombre de bénévoles qui prennent part aux activités de restauration et de mise en valeur

La PSS et nos partenaires | Pacific Salmon Explorer

La Fondation du saumon du Pacifique (FSP) s'est associée en partenariat avec des organismes des gouvernements provincial et fédéral, des collectivités autochtones, des établissements d'enseignement, des experts régionaux et d'autres organisations non gouvernementales afin de compiler et de synthétiser la meilleure information disponible pour les UC du saumon dans la région du Pacifique. En commençant par les côtes nord et centrale de la Colombie-Britannique, la FSP a appliqué des méthodes conformes aux stratégies 1 et 2 de la PSS afin d'évaluer l'état biologique des UC du saumon et les pressions exercées sur leurs habitats d'eau douce.

Cette information est affichée dans un outil de visualisation de données en ligne : le Pacific Salmon Explorer ou PSE (www.salmonexplorer.ca; en anglais seulement). Cet outil novateur fournit



Consultez le site suivant (en anglais seulement) : salmonexplorer.ca

un aperçu complet de chaque UC du saumon, y compris des renseignements sur l'abondance du saumon, des tendances au fil du temps, la productivité, le moment de la montaison, des estimations de l'état biologique et des évaluations des pressions individuelles et cumulées sur l'habitat du

saumon. Les utilisateurs peuvent imprimer des rapports sommaires pour les différentes UC, télécharger des ensembles de données sources et accéder à des renseignements opportuns sur les populations de saumon et leurs habitats d'eau douce.

Grâce à un certain nombre de contributions, y compris 1,2 million de dollars du Fonds de restauration des côtes (FRC) du Canada, la Fondation du saumon du Pacifique élargit le PSE afin de fournir des renseignements sur les UC du saumon pour la côte sud, y compris l'île de Vancouver et le bassin versant du Fraser. Le PSE aidera à déterminer les secteurs prioritaires pour les projets de restauration des côtes et appuiera l'élaboration de stratégies d'atténuation des principales menaces et pressions qui peuvent nuire au rétablissement des populations importantes de saumon.

Trousse d'outils d'évaluation des risques

La trousse d'évaluation des risques contient deux outils principaux distincts. La méthode d'évaluation des risques pour le saumon (MERS) est axée sur l'évaluation du risque environnemental et repose fortement sur le cycle biologique du saumon et les renseignements environnementaux, tandis que l'évaluation des risques utilisée dans l'évaluation des stocks est un « filtre » plus large qui tient compte de facteurs socio-économiques, culturels, juridiques et politiques dans le contexte du risque. Chacun de ses outils est utile en tant que procédure d'évaluation des risques.

Les habitats dulcicoles et marins sont essentiels pour différents stades biologiques du saumon. Pendant le frai, l'alimentation, la croissance et la migration, les saumons passent du temps dans des rivières, des lacs et les régions côtières. En revanche, pendant les stades adultes, ils passent du temps en haute mer avant de retourner dans l'eau douce pour frayer. Les différentes populations de saumons passent des durées variables dans chacun de ces habitats.

Les changements d'origine naturelle et anthropique que subissent ces habitats (p. ex., la sécheresse, les inondations, l'élimination du couvert forestier, les opérations minières, l'extraction d'eau, la pollution apportée par le ruissellement, les effets des changements climatiques) peuvent modifier l'écologie des systèmes d'eau douce, y compris les flux de nutriments, la disponibilité de la nourriture et les températures de l'eau. Ces changements ont une incidence sur la santé du saumon, bien que cette incidence soit différente sur les diverses populations de saumons en raison des variations du temps passé dans chaque habitat. Tout au long de leur cycle biologique, les saumons peuvent également être exposés aux effets cumulatifs dans tous ces habitats, qui se répercuteront sur la santé des populations. (Voir la section Pressions d'origine naturelle et anthropique sur l'habitat du saumon à la page pour obtenir un aperçu conceptuel des facteurs écosystémiques qui ont une influence sur les populations de saumons à la page 13.)

Pour évaluer les habitats d'eau douce (cours d'eau, lacs et estuaires), le MPO a défini un ensemble préliminaire d'indicateurs, ainsi que les points de référence et paramètres connexes (Stahlberg *et al.* 2009). Il s'agit entre autres d'indicateurs physiques et chimiques permettant de mesurer la taille de l'habitat (p. ex., la longueur du cours d'eau, la frayère riveraine), son état ou sa condition (p. ex., la température et la qualité de l'eau, les contaminants présents dans l'estuaire) et la pression qu'exercent sur l'habitat les utilisations des terres et de l'eau

(p. ex., la construction de routes et l'extraction d'eau). Ces indicateurs ont été vérifiés à différents niveaux d'évaluation, allant des analyses générales des pressions sur l'habitat dans les bassins hydrographiques des UC à des rapports plus détaillés qui examinent les habitats hautement productifs ou limitatifs, ainsi que les menaces qui pèsent sur eux.

Selon des recherches récentes, différentes populations de saumon se comportent de la même façon lorsqu'elles sont confrontées à des pressions sur l'habitat à la même échelle générale. De ce fait, l'évaluation des habitats et des écosystèmes du saumon sur lesquels on dispose de beaucoup de données, en particulier les milieux d'eau douce, peut s'appliquer aux groupes d'UC du saumon dans la même zone d'habitat (p. ex., au niveau des bassins hydrographiques).

Le processus de la méthode d'évaluation des risques pour le saumon (MERS) aide à déterminer les interventions de gestion afin de conserver, de restaurer ou de mettre en valeur les UC du saumon d'intérêt dans un écosystème plus vaste ou un contexte de zone de gestion (ZG) appliquée (Hyatt, Pearsall et Luedke 2017). Cette méthodologie a été adaptée d'un cadre sur l'évaluation du risque écologique pour les effets de la pêche qui avait été initialement élaboré afin d'étayer une approche écosystémique de la gestion des pêches en Australie (Hobday *et al.* 2011). Les essais pilotes de la MERS dans plusieurs ateliers ont permis à Pêches et Océans Canada de fournir un diagnostic fondé sur des données probantes des facteurs ayant une incidence sur les changements d'état pour les populations ou UC d'intérêt, ainsi que de déterminer les mesures des interventions en matière de gestion qui pourraient être efficaces pour éviter, stabiliser ou (moins couramment), inverser un déclin. La méthodologie MERS peut s'appliquer à n'importe quelle échelle (UC, groupe d'UC, cours d'eau, bassin hydrographique, bassin d'une rivière ou écorégion) justifiée par la structure génétique et écotypique sous-jacente des populations de saumons sauvages.

Des travaux de recherche sont également en cours en vue de mieux comprendre les écosystèmes marins et dulcicoles, y compris les effets du changement climatique et des conditions océaniques sur la survie du saumon. Sur le plan océanographique, la côte canadienne du Pacifique est une zone de transition entre les régions de remontée (courant de la Californie) et de plongée des eaux côtières (courant côtier de l'Alaska). Il y a une forte saisonnalité, une très grande influence de l'eau douce et une variabilité ajoutée provenant des conditions dans les eaux tropicales du sud et tempérées de l'océan Pacifique Nord. La région soutient des populations résidentes et migratoires d'espèces d'invertébrés, pélagiques, de poissons de fond, de mammifères marins et d'oiseaux de mer importantes sur les plans écologique et économique. Depuis 1999, les scientifiques du MPO organisent chaque année une réunion sur l'état de l'océan Pacifique afin de présenter les

résultats les efforts de surveillance de l'année écoulée dans le contexte des observations antérieures et des conditions futures prévues. L'information sur l'impact des changements climatiques et des conditions océanographiques sur le saumon du Pacifique et sur d'autres espèces marines est fournie dans les rapports annuels sur l'état des océans du Canada.

Un certain nombre de ministères fédéraux surveillent les conditions océanographiques et les ressources halieutiques de la région du Pacifique afin de mieux comprendre la variabilité naturelle de ces écosystèmes et la façon dont ils réagissent aux contraintes naturelles et anthropiques.

La protection et la restauration des écosystèmes et des habitats n'incombent pas uniquement au MPO, elles sont partagées par d'autres ordres de gouvernement dans le cadre de partenariats et de collaborations. Par exemple, la stratégie du ministère de l'Environnement et du Changement climatique de la Colombie-Britannique

prévoit des évaluations de l'inventaire des principaux paysages et écosystèmes aquatiques dans le cadre du mandat de ce Ministère. De par sa nature, la surveillance de l'écosystème nécessite une collaboration entre différentes entités qui recueillent et surveillent des données à diverses fins et échelles.

La région du Pacifique du MPO a lancé le programme sur l'état du saumon en mars 2017 qui vise, par la communication et la collaboration, à suivre et comparer les tendances des populations de saumon du Pacifique au Canada, ainsi qu'à en comprendre les facteurs déterminants.

Ce programme offre des présentations et des publications dans une variété de forums; des rapports d'avant-saison, en cours de saison et d'après-saison sur les montaisons de saumons, les échappées et le taux de survie; et un forum annuel sur l'état du saumon afin de favoriser la collaboration entre les spécialistes des saumons et de leurs écosystèmes.

Valeurs écosystémiques | Rétablir les populations de saumon quinnat pour protéger les épaulards

Le saumon quinnat est la principale espèce proie des épaulards résidents du Sud et du Nord, même si le kéta est important de manière saisonnière. Sa disponibilité est l'un des facteurs critiques pour appuyer le rétablissement des épaulards résidents et figure en tête de liste des travaux menés par le MPO et d'autres pour tenter de protéger les épaulards.

Les épaulards résidents de la Colombie-Britannique sont des créatures emblématiques appréciées par les habitants de la Colombie-Britannique, les Canadiens et les visiteurs; ils revêtent aussi une valeur culturelle importante pour les peuples autochtones le long de la côte de la Colombie-Britannique; toutefois, les épaulards résidents du Nord sont inscrits en tant qu'espèce menacée et les épaulards résidents du Sud comme espèce en voie de disparition en vertu de la LEP. En outre, les épaulards résidents du Sud sont en déclin et on comptait environ 75 individus en 2018. Les populations de saumon quinnat du sud de la Colombie-Britannique ont également diminué de façon dramatique ces dernières années. Aider les populations de saumons quinnats à se rétablir et améliorer leur disponibilité en tant que proie sont des éléments importants de l'intervention dans son ensemble à l'échelle locale, régionale, nationale et en partenariat avec le gouvernement de l'État de Washington et des groupes aux États-Unis, dans le but de

protéger et de favoriser le rétablissement des épaulards résidents.

En mai 2018, le gouvernement du Canada a annoncé d'autres mesures pour protéger les épaulards résidents du sud de la Colombie-Britannique, y compris celles prises par le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne qui concernent les populations de saumon quinnat. Des réductions des récoltes de saumon sur l'ensemble de la côte sont mises en œuvre afin de conserver les stocks de saumon quinnat du



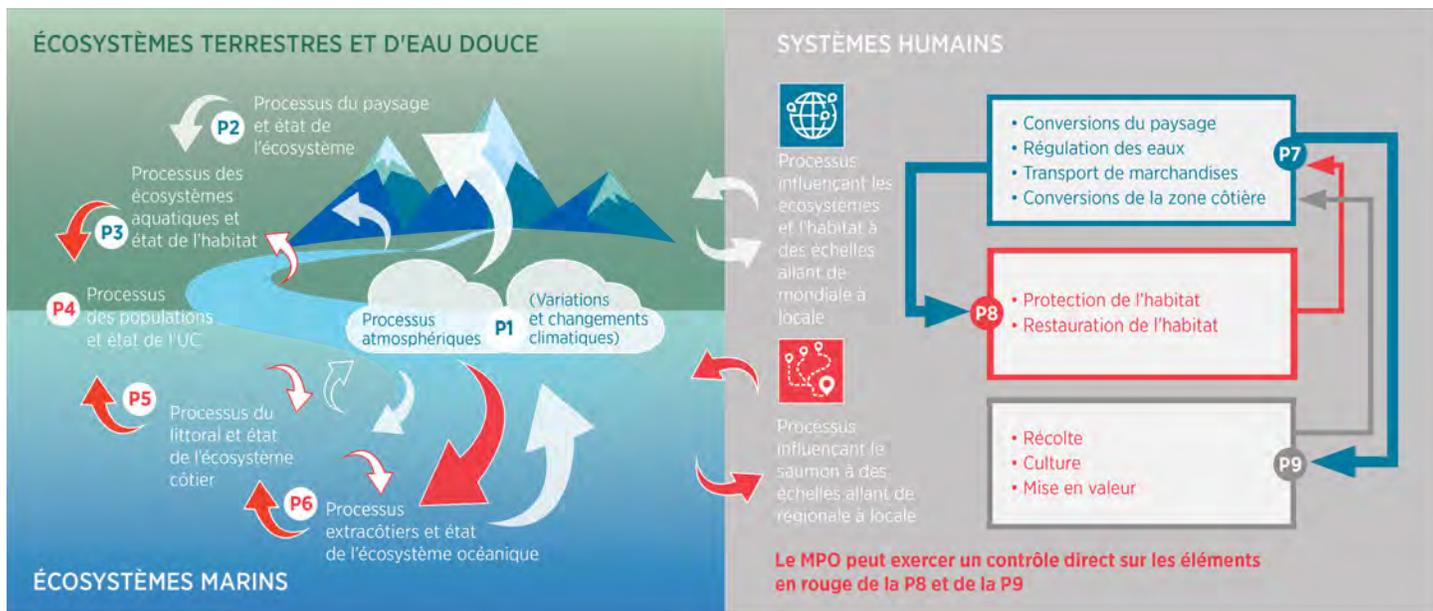
B. Peters © Pêches et Océans Canada

Le rétablissement du saumon quinnat occupera une place de choix dans le travail de Pêches et Océans Canada et d'autres parties afin d'aider à protéger les épaulards résidents.

sud de la Colombie-Britannique et on réalise des projets pilotes de zones de gestion des épaulards résidents du Sud en 2018 dans la mer des Salish en vue d'améliorer la disponibilité des proies et d'éviter les perturbations acoustiques et physiques dans les zones clés. Des travaux ciblés d'évaluation du saumon quinnat et de l'épaulard résident du Sud et des recherches scientifiques nous permettront de mieux comprendre la répartition saisonnière et les exigences en matière de proies des épaulards résidents et surveiller les résultats des fermetures de pêches du saumon quinnat afin d'étayer les futures mesures.

Les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre des mesures de gestion fondées sur la recherche hautement prioritaires indiquées dans le plan d'action de la LEP pour les épaulards résidents du Nord et du Sud (*Orcinus orca*) au Canada. Le travail du MPO porte sur les éléments suivants : accroître la disponibilité des proies par la gestion des pêches et la conservation de l'habitat d'eau douce; évaluer les impacts possibles des perturbations et la compétition pour les proies dues à la pêche sur le succès de la quête de nourriture dans les principales zones d'alimentation; déterminer les caractéristiques qui définissent des proies de « qualité » pour les épaulards résidents (p. ex., longueur, âge, valeur calorique, teneur en lipides, charge en contaminants); et déterminer de nouvelles zones possibles d'habitat essentiel.

Pressions d'origine naturelle et anthropique sur l'habitat du saumon



Le MPO est principalement responsable du traitement des P3, P4, P5, P6, P8 et P9. D'autres organismes s'occupent des P1 (Environnement Canada), P2, P3, P7 (province de la Colombie-Britannique, ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique)

Le programme sur l'état du saumon du Pacifique s'appuie sur un outil analytique conçu pour les scientifiques et les gestionnaires, afin de leur permettre de répondre aux questions clés qui soutiennent leurs activités de recherche, de surveillance et de gestion. Cet outil spécialisé permet aux utilisateurs d'étudier activement les données sur les populations de saumon du Pacifique et d'interagir en vue de dégager des tendances communes, des modèles généraux et des relations entre les populations. Les principaux ensembles de données sur le saumon accessibles dans l'outil porteront sur l'abondance, la productivité, la taille, la fécondité et l'état, le cas échéant.

L'outil fournit une passerelle et un moyen de collaborer avec des experts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du MPO, au sujet des saumons et de leurs écosystèmes. Il permettra aussi des communications générales avec le public sur les tendances observées dans les populations de saumons, les liens qui existent entre elles, leurs écosystèmes, et d'autres facteurs contributifs.

Aller de l'avant en mettant l'accent sur les écosystèmes nécessitera de tenir compte des effets cumulatifs sur le saumon. La province a reconnu la nécessité de mesurer les effets des activités d'exploitation des ressources naturelles et s'est dotée d'un cadre des effets cumulatifs et d'une politique provisoire correspondante afin d'évaluer et de gérer uniformément et de façon

transparente les effets cumulatifs dans tout son secteur des ressources naturelles. Des projets financés par la Commission du saumon du Pacifique et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ont été réalisés sur des approches de modélisation de certains effets cumulatifs pour le saumon. Le MPO continuera à travailler sur des projets de recherche collaboratifs liés à la santé du saumon.

Bulletins sur l'habitat

Les bulletins s'appuient sur les caractéristiques de l'habitat, les indicateurs des pressions et de l'état (Stalberg *et al.* 2009), les indicateurs de vulnérabilité aux différents stades biologiques et les points de référence pour donner un instantané des risques qui pèsent actuellement sur les habitats du saumon dans un bassin hydrographique. Le MPO a préparé des bulletins de l'état des habitats de frai et de croissance en eau douce pour 35 UC du saumon quinnat du sud de la Colombie-Britannique et la Fondation du saumon du Pacifique a préparé des bulletins régionaux de l'état des habitats pour les UC du saumon dans les bassins hydrographiques des rivières Skeena et Nass et sur la côte centrale.

La PSS et nos partenaires | Restauration de l'habitat

Pour intégrer les projets dans les plans locaux et sectoriels, la planification des bassins versants est menée en collaboration avec des partenaires communautaires.

Unité de restauration des ressources du PMVS

La restauration et l'amélioration de l'habitat essentiel à la survie des stocks de saumon sauvage est un élément central de l'unité de restauration des ressources. Ces travaux comprennent la construction de chenaux latéraux, l'amélioration du débit d'eau, la stabilisation des berges de cours d'eau, le réaménagement de marais estuariens, l'élimination des obstacles à la migration des poissons et la plantation de végétation bordant les cours d'eau. La planification des bassins hydrographiques est réalisée avec des partenaires communautaires pour intégrer les projets dans les plans locaux et sectoriels.

Pour appuyer les partenaires communautaires, industriels et autochtones dans ces travaux, les équipes de restauration des ressources mènent des activités en collaboration. Il s'agit notamment des processus de planification des bassins hydrographiques, de la construction de nouveaux projets de restauration, des inspections et de l'entretien des ouvrages et projets existants, de la surveillance biologique et physique, du soutien et des examens techniques, de partenariats et d'éducation, ainsi que de conseils aux programmes de financement.

Intendance de l'habitat : deux exemples

La Table ronde sur l'intendance des tribus Cowichan a coordonné en 2006 un important projet de restauration de l'habitat en vue de stabiliser la falaise Stolz, qui relâchait de grandes quantités de sédiments dans la rivière Cowichan. L'érosion avait détruit l'habitat essentiel et les frayères, menaçant ainsi la survie locale du saumon kéta, du saumon coho, du saumon quinnat et du saumon arc-en-ciel. Le projet a nécessité la dérivation temporaire d'un tronçon d'un kilomètre de la rivière et la capture et relocalisation de 30 000 poissons pendant l'installation d'une berme pour protéger les falaises d'argile contre l'érosion. Cela a permis de réduire de manière mesurable les sédiments en suspension, ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité de l'eau, de la productivité biologique et des montaisons de saumons.

Gardiens du ruisseau Cougar : afin de réduire les polluants provenant de l'écoulement des eaux de pluie, les gardiens du ruisseau Cougar ont défendu la construction de jardins pluviaux dans la communauté de Delta-Nord. Construits et entretenus par la municipalité, les gardiens du ruisseau Cougar, des écoliers et des bénévoles, ces jardins filtrent et recyclent l'eau de pluie provenant des toits et des stationnements.

Les projets qui aident à restaurer des habitats aquatiques côtiers recevront un soutien financier de 75 millions de dollars à l'échelle nationale du Fonds de restauration des côtes (FRC).

Fonds de restauration des côtes

Lancé en novembre 2016 dans le cadre du Plan national de protection des océans (PPO), le fonds soutient des projets jusqu'en 2022 sur toutes les côtes canadiennes, de préférence des projets pluriannuels et multipartites, notamment avec des groupes autochtones. Bon nombre des projets approuvés dans la région du Pacifique ont des liens directs avec le saumon sauvage et la restauration de son habitat. Voici quelques exemples dans la région du Pacifique :

2,6 millions de dollars aux tribus

Cowichan : projet quinquennal impliquant plusieurs projets de restauration dans les rivières Cowichan et Koksilah, le lac Cowichan et ses affluents. Le projet vise à restaurer l'habitat essentiel du saumon quinnat en rétablissant le lien entre les estuaires des deux rivières, en améliorant les

zones riveraines, en améliorant la qualité de l'eau et en restaurant la santé du bassin versant, de façon plus générale.

1,3 million de dollars pour le projet de rétablissement de l'habitat côtier de la mer des Salish

: projet quinquennal coordonné par la SeaChange Marine Conservation Society afin d'accroître la résilience des habitats côtiers intertidaux et infratidaux en désignant et en restaurant l'habitat essentiel pour les poissons fourrages et les salmonidés juvéniles dans quatre zones principales de la mer des Salish – la baie Howe, les îles Gulf, le bras de mer Burrard et l'anse Sechelt. SeaChange organisera un groupe de travail technique et, grâce à la mobilisation des Premières Nations locales et d'autres membres de la collectivité, déterminera les sites de restauration potentiels et mènera des activités de restauration.

1,5 million de dollars pour la Squamish

River Watershed Society : projet de cinq ans visant à restaurer l'habitat côtier dans l'estuaire de la rivière Squamish. La Nation Squamish, Squamish Terminals et le district de Squamish travailleront de concert pour rétablir le lien entre l'estuaire et l'eau douce afin de faciliter le rétablissement du saumon quinnat de la rivière Squamish.

875 000 dollars à la North Coast Skeena

First Nations Stewardship Society : projet de cinq ans pour réaliser des projets de restauration des habitats pour le saumon rouge, le saumon quinnat et le saumon kéta dans le cours inférieur de la rivière Skeena et dans l'estuaire. En plus du rétablissement de populations de saumons indigènes, ce projet vise à améliorer l'accès local des Premières Nations au saumon de la rivière Skeena à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

Compétences en matière d'habitat

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a des responsabilités en matière de protection et de restauration de l'habitat en vertu de la *Loi sur les pêches* de 2012 et de la *Loi sur les océans* de 1996. La *Loi sur les pêches* confère de vastes pouvoirs généraux aux ministères fédéraux (dont Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada) afin de protéger le poisson et l'habitat du poisson, y compris la réglementation et la prévention de la pollution. La *Loi sur les océans* octroie de vastes pouvoirs généraux de réglementation afin de conserver et de protéger la diversité biologique et la productivité des trois océans du Canada en gérant les ressources marines et les activités humaines, et en appliquant une approche de précaution pour la gestion des espaces océaniques.

En ce qui concerne le Ministère, le Programme de protection des pêches (PPP) est responsable de l'administration des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection des

pêches et de l'administration de certaines dispositions de la *Loi sur les espèces en péril*. La direction de Conservation et Protection est responsable des enquêtes sur les incidents de non-conformité.

En collaboration avec d'autres ministères, le MPO a des responsabilités législatives relatives aux régimes fédéraux d'évaluation environnementale, y

Les responsabilités fédérales en matière de gestion comprennent la conservation et l'utilisation du saumon, l'évaluation des stocks et la restauration et la protection de l'habitat.

compris la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon* (LEESY) et les régimes prévus dans les ententes de revendications territoriales. Le PPP travaille en collaboration avec des intervenants pour gérer les effets sur les pêches de la dégradation ou de la perte de l'habitat, de la modification du passage du poisson ou du débit, et des espèces aquatiques envahissantes. Il donne des conseils aux promoteurs pour

leur permettre d'éviter et d'atténuer de manière proactive les effets des projets sur le poisson et l'habitat du poisson. Le PPP examine les projets d'activités qui pourraient avoir des effets sur le poisson et l'habitat du poisson, et s'assure de la conformité à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur les espèces en péril* en délivrant des autorisations et des permis, accompagnés le cas échéant de conditions liées à la compensation, à la surveillance et à la production de rapports.

Gouvernement de la Colombie-Britannique

La province de la Colombie-Britannique a autorité sur les terres domaniales, ce qui comprend la zone littorale, les lits des rivières, les cours d'eau, les lacs et les eaux côtières délimitées. Le saumon sauvage et ses habitats sont ainsi directement touchés par les décisions provinciales sur l'utilisation des terres et de l'eau et par les activités d'exploitation des ressources, comme l'exploitation forestière et minière, la construction de barrages, l'agriculture et l'aménagement des autoroutes et des oléoducs.

Consciente de ces effets, la province a mis en place de nombreux outils, y compris des lois et des règlements, afin de protéger et de maintenir l'habitat du poisson durant les activités sous régie provinciale. En outre, la province respecte son obligation de consulter les Premières Nations au sujet des décisions provinciales qui pourraient avoir des répercussions sur l'habitat du saumon et les intérêts autochtones. Toutefois, il convient de noter que l'administration des dispositions relatives à la protection des pêches en vertu de la *Loi sur les pêches* incombe au gouvernement fédéral.

Au nombre des principaux mécanismes de protection de l'habitat du poisson figurent la *Forest and Range Practices Act*, la *Oil and Gas Activities Act*, la *Water Sustainability Act*, et la *Riparian Areas Protection Act*.

Leçons retenues | Indicateurs et outils

Les participants à des tables rondes, y compris les Premières Nations, les organismes gouvernementaux provinciaux et locaux et les groupes communautaires, utilisent des approches écosystémiques dans les zones des projets pilotes, telles que la baie Barkley, le bassin hydrographique de la rivière Cowichan, le bassin de l'Okanagan et le bassin hydrographique de la rivière Skeena, afin de déterminer la meilleure façon d'intégrer les renseignements écosystémiques dans leur région. Le but était principalement d'élaborer des indicateurs écosystémiques et des outils scientifiques pour intégrer les objectifs de conservation du saumon et d'autres objectifs de planification. En voici quelques exemples :

- des indicateurs sur plusieurs niveaux trophiques (liés aux réseaux trophiques) des changements dans les écosystèmes lacustres du saumon rouge de la baie Barkley;
- un outil décisionnel en ligne pour concilier les objectifs de protection du poisson et d'autres objectifs de gestion de l'eau dans le bassin de l'Okanagan;
- des indicateurs de l'intégrité des écosystèmes riverains pour les cours d'eau fréquentés par le saumon, basés sur les changements dans les complexes prédateurs-charognards du saumon;
- une évaluation de l'état de l'estuaire de la rivière Skeena, sur le plan du saumon, à partir d'indicateurs des pressions sur l'habitat et d'état de l'habitat en matière de qualité de l'eau, d'habitat du saumon, de nourriture et de prédation.

La *Forest and Range Practices Act*, (FRPA) (2002) fournit des directives réglementaires pour la protection de l'habitat du poisson, y compris la protection de l'habitat riverain, au moyen de marges de reculement requises, le passage sécuritaire du poisson à la traversée des cours d'eau et des pratiques d'aménagement routier visant à gérer les dépôts de sédiments. Les règlements de la FRPA renferment des dispositions sur les bassins hydrographiques sensibles et sur l'habitat des espèces de poissons en péril sous la forme des zones d'habitat faunique.

La *Oil and Gas Activities Act* (2008) comprend le *Environmental Protection and Management Regulation*. Les dispositions de ce règlement reprennent celles de la FRPA et de ses règlements décrits précédemment.

La *Water Sustainability Act* (WSA) (2016) permet à la province de prendre des décrets temporaires qui accordent la priorité aux débits d'eau minimaux pour le poisson et aux valeurs des écosystèmes durant les pénuries d'eau et maintient le pouvoir conféré au ministre par la *Riparian Areas Protection Act* de réduire l'utilisation de l'eau afin

Le saumon sauvage et les habitats sont directement touchés par les décisions sur l'utilisation des terres et de l'eau et les activités d'exploitation des ressources.

de protéger l'habitat du poisson. La WSA garantit que les décisions prises au sujet des eaux de surface et souterraines prennent en compte les besoins de débit environnemental, et elle permet la création de plans de durabilité des ressources hydriques afin de résoudre les conflits liés à l'utilisation de l'eau et de protéger la santé de l'écosystème. Elle permet également de fixer des objectifs en matière d'eau, de manière à ce que les utilisateurs des terres et des ressources tiennent compte des critères

Le poisson et les forêts | Étude des impacts interactifs

En Colombie-Britannique, les activités forestières sont régies par les lois provinciales. Elles ont une incidence sur l'écosystème forestier et peuvent se répercuter sur les exigences en matière d'habitat du poisson, y compris les modifications de la structure physique de l'habitat, les changements liés à la température d'eau et les réponses trophiques. L'évaluation de ces types de répercussions a été une priorité pour les gestionnaires des ressources et les scientifiques depuis plus de 50 ans, et six études importantes ont généré des données sur les impacts sur l'habitat et la production de saumon dans la région côtière de la Colombie-Britannique. Les résultats des recherches ont permis de déterminer les principales priorités en matière de restauration et les approches nécessaires pour récupérer la capacité de production de l'habitat et de l'eau douce.

La Colombie-Britannique a également élaboré divers outils d'évaluation de l'état écologique afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des zones riveraines en vertu des lois provinciales, notamment : 1) évaluation de l'efficacité riveraine de routine; 2) évaluation de l'état des bassins hydrographiques et 3) le protocole provincial d'évaluation des effets cumulatifs. Bien que ces outils aient été mis au point pour évaluer l'efficacité des pratiques forestières, ils sont largement transférables afin d'évaluer les effets d'autres activités anthropiques, comme l'exploitation minière, pétrolière et gazière, et l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site suivant (en anglais seulement) : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/fish/fish-forestry>

de conservation de la quantité d'eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques dans leur processus décisionnel.

La *Riparian Areas Act* (2016) et le *Riparian Areas Regulation* (RAR) (2006) visent à compléter le processus d'approbation des projets d'aménagement dans l'habitat du poisson et à proximité de celui-ci de la *Loi sur les pêches*. Le RAR oblige les gouvernements locaux à protéger les zones riveraines durant le développement résidentiel, commercial ou industriel en exigeant qu'un professionnel de l'environnement qualifié (p. ex., un biologiste professionnel, un agronome, un forestier, un géoscientifique, un ingénieur ou un technologue) réalise une évaluation scientifique des activités proposées. Le but du RAR est de protéger les caractéristiques, fonctions et conditions nombreuses et variées qui sont essentielles au maintien de la santé et de la productivité des cours d'eau.

Gouvernements locaux

Les municipalités et les districts régionaux de la Colombie-Britannique jouent un rôle dans la protection de l'habitat du saumon sur des terres privées en vertu de leurs pouvoirs de planification et de gestion de l'utilisation des terres en vertu de la *Local Government Act* et des dispositions de la *Riparian Areas Protection Act*, qui permettent aux municipalités d'utiliser leurs règlements de zonage, permis d'aménagement et autres mécanismes d'utilisation des terres pour faire respecter les dispositions sur la protection des zones riveraines. Les gouvernements locaux peuvent également contribuer à la protection de l'habitat du saumon dans le cadre de programmes d'information sur l'intendance des cours d'eau, les plans de gestion des bassins hydrographiques et des eaux de ruissellement, l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de parcs et les ententes avec les propriétaires fonciers.

Stratégies 2 et 3 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
2.1 Consignation des caractéristiques de l'habitat	11	Travailler avec la FSP afin de documenter les caractéristiques de l'habitat du saumon	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2021
2.1	12	Utiliser les renseignements provenant de l'activité 11 concernant les indicateurs d'état de l'habitat d'eau douce afin d'éclairer les éléments d'un cadre d'évaluation des risques pour expliquer l'état et les tendances d'une UC ou de groupes d'UC (p. ex., le saumon quinnat de la COIV)	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2021
2.1	13	Utiliser les résultats de l'activité 12 pour recenser les mesures éventuelles pouvant traiter les principales menaces et les facteurs limitatifs dans un plan de rétablissement de gestion intégrée pour les UC visées (p. ex., le saumon quinnat de la COIV)	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks Gestion des pêches - PPGR	31 mars 2022
2.2 Choisir des indicateurs et définir des points de référence pour l'évaluation de l'habitat	14	Assembler des données, effectuer des analyses et publier un ou plusieurs rapports afin de déterminer un ensemble de base d'indicateurs environnementaux	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	En cours
Autres travaux stratégiques	15	Appliquer les objectifs de la PSS à tous les travaux actuels et futurs de la direction générale de la Gestion des écosystèmes qui pourraient avoir une incidence sur l'habitat du saumon sauvage du Pacifique	Gestion des écosystèmes - PPP	En cours
3.1 Détermination des indicateurs pour surveiller l'état des écosystèmes d'eau douce	16	Publier le rapport sur la méthode d'évaluation des risques pour le saumon (MERS) pour évaluer le risque d'événements ou régimes de perturbation dans les écosystèmes d'eau douce et marins afin de contrôler l'état et les tendances des UC	Sciences - DSE	31 mars 2019
3.2 Intégrer l'information sur le climat et les océans dans les processus annuels de gestion du saumon	17	Publier des rapports sur les résultats des premières applications de la MERS d'après un ou plusieurs ateliers (p. ex., saumon quinnat de la rivière Cowichan, saumon rouge de la baie Barkley)	Sciences - DSE	31 mars 2020
3.1, 3.2	18	Utiliser les résultats de l'activité 17 pour recenser les mesures éventuelles permettant de traiter les principales menaces et les facteurs limitatifs dans les plans de rétablissement pour les UC visées (p. ex., le saumon quinnat de la COIV)	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks Gestion des pêches - PPGR	31 mars 2021
3.1 Détermination des indicateurs pour surveiller l'état des écosystèmes d'eau douce	19	Programme sur l'état du saumon afin d'évaluer l'état et les tendances du saumon et des conditions environnementales connexes dans les écosystèmes marins et d'eau douce	Sciences - DSE, RES, DSO	En cours

Stratégies 2 et 3 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
3.1, 3.2	20	Assembler des données environnementales (p. ex., indices climatiques, indices de la circulation océanique, température de l'eau douce, rejets, charges de nutriments, production primaire, etc.) afin d'évaluer les possibilités d'interactions entre le climat, les écosystèmes et l'état de l'habitat pour contrôler l'état et les tendances affichées par les UC prioritaires (p. ex., le saumon rouge et le saumon quinnat du sud) dans les zones biogéoclimatiques représentatives (comme le fleuve Fraser, la côte ouest de l'île de Vancouver)	Sciences - DSE, DSO, RES	En cours
3.1, 3.2	21	Rendre compte de l'utilité des indicateurs pour comparer le ou les rôles des principaux facteurs des écosystèmes marins et d'eau douce dans le contrôle de l'état et des tendances affichées par des UC sur lesquelles on dispose de beaucoup de données et les groupes d'UC correspondants, dans deux ou plusieurs zones biogéoclimatiques majeures de la région du Pacifique au Canada.	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2021
3.2	22	Fournir des données chronologiques environnementales et sur le saumon (p. ex., indicateurs sur le saumon rouge à l'échelle de la côte) pour la réunion sur l'état de l'océan	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	En cours
3.2	23	Élaborer des options et des actions recommandées dans le cadre du projet de survie des saumons dans la mer des Salish afin de contrer les menaces anthropiques et les facteurs limitatifs biologiques qui nuisent à la survie des saumons quinnat et coho dans la mer des Salish	Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	1 ^{er} décembre 2019
Autres travaux stratégiques	24	Appuyer les initiatives nationales et provinciales et accroître la communication entre les organismes sur les difficultés d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs en ce qui concerne les valeurs des écosystèmes aquatiques partagés	Politiques et services économiques - Politiques	31 mars 2019

Maintien et rétablissement des stocks

Stratégies 4 et 5 de la PSS



Photo : Eiko Jones • Saumon quinnat femelle (*Oncorhynchus tshawytscha*)

Stratégie 4 | Planification stratégique intégrée

La PSS reconnaît que le rétablissement et le maintien de populations de saumon diverses et en santé et de leurs habitats nécessitent une approche coordonnée dans la planification pour ces stocks – des décisions relatives à la gestion des pêches aux mesures visant l'habitat.

Priorités jusqu'en 2022

- Élaborer un ensemble initial de plans stratégiques à long terme (rétablissement) pour les UC/ZG prioritaires de la zone rouge
- Terminer les évaluations du potentiel de rétablissement pour les espèces/stocks de saumon ayant fait l'objet d'une évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et commencer les programmes de rétablissement, plans d'action et plans de gestion en vertu de la LEP pour les espèces inscrites sur la liste de la LEP
- Étudier l'utilisation de nouveaux outils de recherche pour le diagnostic et l'étude des maladies et d'autres états pathologiques touchant le saumon sauvage
- Continuer d'éclairer, élaborer et mettre en œuvre des mesures d'aquaculture durable pour atténuer les impacts sur les saumons sauvages

Plans stratégiques intégrés

De nombreuses activités de planification ont eu lieu depuis les treize dernières années, notamment : les mesures de gestion suivies dans le PGIP, des discussions locales sur les options pour l'habitat, l'élaboration du programme national de rétablissement pour la population de saumon rouge du lac Sakinaw, du programme national de rétablissement du saumon rouge (population du lac Cultus) en Colombie-Britannique, et le très fructueux processus de la rivière Cowichan (voir la section « Trois exemples de planification » pour obtenir de plus amples renseignements). Cependant, la PSS prévoyait des plans stratégiques intégrés de toutes les UC et tous les groupes d'UC et ce travail en est encore à ses débuts.

Au cours des cinq prochaines années, le Ministère se concentrera sur deux types de plans stratégiques intégrés :

1) commencer la planification du rétablissement en vertu de la LEP pour les espèces de saumons inscrites en vertu de la LEP, et 2) élaborer un premier ensemble de plans stratégiques à long terme au niveau des ZG pour les ZG prioritaires, ce qui comprend l'information sur le niveau des unités de conservation de la zone rouge lorsqu'elle est disponible.

Pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites en vertu de la LEP, il faut des programmes de rétablissement qui définissent les buts et les objectifs du rétablissement et les approches correspondantes, et des plans d'action qui désignent les mesures requises pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement. Dans le cas des espèces préoccupantes, il faut élaborer un plan de gestion contenant les mesures qu'il convient d'adopter pour assurer la conservation de l'espèce.

Le deuxième type de planification stratégique intégrée

consiste à élaborer des plans stratégiques à long terme au niveau des ZG. Ces plans reposeront sur les PGIP et comprendront des éléments de la PSS, du Cadre pour la pêche durable et toutes les mesures pertinentes concernant le rétablissement des stocks de poissons qui peuvent être mises en place en vertu de la *Loi sur les pêches* révisée.

Bien qu'il existe des différences subtiles dans la terminologie utilisée dans ces trois cadres, tous cherchent à ramener les stocks dans une zone d'état plus sain. Les plans stratégiques intégrés incluront des renseignements comme la description de l'état du stock, les tendances du stock, les raisons du déclin (le cas échéant), des plans de mise en valeur, les préoccupations et les possibilités concernant l'habitat, ainsi que les mesures de gestion. Ces plans seront à l'échelle des ZG, et d'autres renseignements seront ajoutés à la plus petite échelle des UC à mesure qu'ils seront disponibles, y compris les renseignements visant spécialement le rétablissement des UC prioritaires de la zone rouge. Dans un premier temps, le MPO intégrera l'information à laquelle il a déjà accès dans les plans qu'il soumettra à l'examen des Premières Nations et des intervenants. Il travaillera ensuite avec les groupes pour inclure l'information supplémentaire avant de mettre la dernière main aux plans.

Ce cadre de travail est semblable à celui appliqué pour l'élaboration des PGIP. Les PGIP sont préparés chaque année, mais ils fournissent des orientations générales pour la gestion des pêches du saumon dans la région du Pacifique. Les PGIP sont de nature assez exhaustive et intégrée, mais nécessitent également des contributions importantes en temps et en efforts de la part de toutes les parties.

Plan pilote | Rétablissement du saumon quinnat de la côte ouest de l'île de Vancouver

Le plan pilote de rétablissement du saumon quinnat sur la côte ouest de l'île de Vancouver (COIV) est une réponse au rapport du vérificateur général d'octobre 2016 intitulé « Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada » (plus précisément, à la recommandation 2.28). Le saumon quinnat sur la côte ouest de l'île de Vancouver étant l'un des 19 stocks de poissons prioritaires déterminés pour l'élaboration d'un plan de rétablissement, le MPO et un vaste éventail de partenaires mènent des recherches et des évaluations de l'habitat pour le saumon quinnat de la COIV (financées par diverses sources, y compris le programme national de rétablissement du MPO, le Traité sur le saumon du Pacifique, la collecte de fonds locale et d'autres bailleurs de fonds externes).

Des ateliers d'évaluation des risques sont organisés avec les groupes autochtones et les intervenants concernés, souvent dans le cadre de tables rondes locales, en vue de déterminer les risques et les mesures possibles pour rétablir les populations de saumon quinnat de la COIV. Un plan de rétablissement élaboré conjointement, qui sera rendu public sur le site Web du MPO, devrait être terminé d'ici 2020-2021.

Loi sur les espèces en péril (LEP) | Rétablir des populations en santé

Lorsqu'une espèce est inscrite comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue en vertu de la LEP, un programme de rétablissement doit être préparé, suivi d'un plan d'action, et l'habitat essentiel doit être désigné, puis protégé contre la destruction.

La LEP est une loi fédérale qui vise trois objectifs principaux :

- 1) Prévenir la disparition de l'espèce du pays et de la planète
- 2) Rétablir les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées
- 3) Gérer les espèces préoccupantes

Lorsqu'ils sont appliqués aux populations de saumons, ces objectifs correspondent à celui de la PSS visant à protéger la diversité génétique et au but de rétablir des populations saines et diversifiées.

L'avis relatif à l'inscription en vertu de la LEP comporte quatre composantes régionales, qui tiennent chacune compte des processus de consultation et de mobilisation avec les groupes autochtones, les intervenants et d'autres parties :

- 1) Évaluation du potentiel de rétablissement : Processus d'examen par des pairs qui fournit des avis sur l'état, les menaces, la faisabilité du rétablissement, les dommages admissibles et les mesures d'atténuation possibles, ainsi que les objectifs en matière de population et de répartition.
- 2) Scénarios de gestion proposés : Scénarios de gestion décrivant les mesures possibles pour atténuer les menaces anthropiques dans le cas où une espèce est, ou non, inscrite.
- 3) Analyse socio-économique : Processus faisant l'objet d'un examen par les pairs dirigé par la direction des Analyses politiques et économiques du MPO, une analyse socio-économique consiste à estimer les coûts et les avantages des mesures de protection et de rétablissement d'une espèce pour les Canadiens, ainsi qu'à évaluer les impacts à l'échelle régionale de même que la répartition des coûts et des avantages.
- 4) Consultations : Les consultations publiques permettent de recueillir des commentaires sur la question de savoir si l'espèce devrait être inscrite.

Si l'espèce est évaluée comme étant en péril par le COSEPAC, le gouvernement du Canada doit choisir entre l'une des trois réponses suivantes :

- 1) Inscrire l'espèce en vertu de la LEP
- 2) Refuser d'inscrire l'espèce en vertu de la LEP
- 3) Renvoyer l'évaluation de l'espèce au COSEPAC pour réexamen

Dans le cas des espèces déjà évaluées par le COSEPAC, Pêches et Océans Canada entreprend des analyses et prépare un avis pour que le gouvernement prenne la décision définitive concernant l'inscription. L'avis d'inscription comprend l'analyse des données scientifiques disponibles, des coûts et des avantages socio-économiques, ainsi qu'un examen des commentaires reçus de la part des communautés autochtones et d'autres parties.

COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada est un comité consultatif indépendant qui évalue le statut des espèces sauvages.

Signification de l'inscription en vertu de la LEP

En voie de disparition, menacée ou disparue du pays : Si une espèce est inscrite comme étant en voie de disparition, menacée ou disparue, les interdictions entrent en vigueur (par exemple, interdiction de tuer, de blesser et de posséder l'espèce). Un programme de rétablissement doit être préparé, suivi d'un plan d'action, et l'habitat essentiel doit être désigné, puis protégé contre la destruction.

Préoccupante : Dans le cas des espèces préoccupantes, il faut élaborer un plan de gestion contenant les mesures qu'il convient d'adopter pour assurer la conservation de l'espèce. L'habitat essentiel n'est pas désigné pour les espèces préoccupantes.

Refus d'inscrire l'espèce : Des mesures de gestion ciblées sont souvent mises en place pour les espèces dont l'inscription a été refusée.

Évaluations du saumon par le COSEPAC

		Unités désignables (UD)*	
En voie de disparition	Saumon rouge du lac Sakinaw		2016
	Saumon quinnat, population de l'Okanagan		2017
Menacée	Saumon rouge du fleuve Fraser*	8	2017
	Saumon coho du Fraser intérieur		2016
Préoccupante	Saumon rouge du fleuve Fraser*	2	2017
	Saumon rouge du fleuve Fraser*	5	2017
Pas en péril	Saumon rouge du fleuve Fraser*	9	2017
À évaluer	Saumon quinnat du sud de la Colombie-Britannique		

* 24 UD au total, y compris le saumon rouge du lac Cultus

« ... En Colombie-Britannique et au Yukon, la planification reliée au saumon se déroule à plusieurs échelles géographiques et pour une variété d'objectifs. »

PSS, 2005, p. 25

Structures de planification

En plus d'élaborer des plans stratégiques intégrés, la PSS prévoyait « une nouvelle structure de planification » comprenant « des consultations bilatérales entre les gouvernements et les Premières Nations...suivies de discussions plus étendues au niveau local et éventuellement au niveau régional » (PSS, 2005, p. 27).

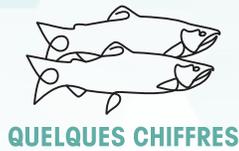
Pêches et Océans Canada s'est engagé à travailler avec les groupes autochtones et d'autres intervenants, et s'appuie sur de nombreuses échelles différentes de planification, y compris la planification de la récolte, du bassin hydrographique et la planification marine et côtière. La PSS précise aussi que « On a soulevé la nécessité de créer des comités locaux de planification infrarégionaux dont le rôle serait de rassembler les Premières Nations, les exploitants-pêcheurs, les groupes d'intérêt de la collectivité, les administrations locales et régionales et les détenteurs d'enjeux. Leur rôle consisterait à servir de liaison dans le cas des projets locaux importants pour les régions (p. ex. la Planification de la durabilité du poisson dans les bassins hydrologiques), à assembler, analyser l'information et faire le consensus au niveau local » (PSS, 2005, p. 27).

Cette stratégie peut fonctionner dans certaines situations, mais des processus de planification ciblée liés à la PSS dans le sud de l'île de Vancouver ont montré qu'il est nécessaire que plusieurs « conditions gagnantes » soient réunies pour que ce type de comité de planification soit fructueux.

Huit conditions gagnantes pour la planification intégrée du saumon sauvage

Au cours de la dernière décennie, le Ministère a réussi à mobiliser les communautés autochtones et d'autres intervenants dans la planification intégrée du saumon sauvage sur la côte ouest de l'île de Vancouver et dans la vallée de Cowichan. Bien que chaque situation soit légèrement différente, les conditions gagnantes décrites ci-après se sont toujours avérées pertinentes. Bien qu'il soit important de reconnaître qu'il n'y a pas d'approche générale pour réussir la planification intégrée, ces leçons sont importantes.

- 1 **La collaboration et les partenariats sont indispensables tout au long du processus de planification.** Les Premières Nations, les autres ordres de gouvernement, les intervenants et les autres partenaires devraient participer au processus de planification du début à la fin, y compris à l'établissement des objectifs et à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies de gestion.
- 2 **Chaque projet de planification devrait se doter d'une vision, d'un ou de plusieurs objectifs et d'une structure de gouvernance, énoncés clairement.** Il est essentiel d'avoir un cadre de référence qui désigne les participants à la planification, leurs rôles et responsabilités, les objectifs, le processus, les échéances, les ressources et les résultats attendus afin de préciser la vision, le but et la gouvernance des initiatives de planification. De plus, un cadre législatif et stratégique positif doit être en place.
- 3 **Il est important de comprendre l'état du poisson et de l'habitat du poisson dans un endroit,** y compris une perspective complète des menaces pesant sur leur santé, de leur rôle dans l'ensemble de l'écosystème et des facteurs limitatifs.
- 4 **Le processus de planification doit s'appuyer sur des données scientifiques et une capacité technique rigoureuses,** y compris l'établissement des objectifs, des données suffisantes et une capacité d'analyse et d'interprétation afin d'évaluer les options de rétablissement et de surveiller les UC.
- 5 **Les parties doivent être prêtes à reconnaître que la mise en œuvre de la PSS nécessitera l'examen des priorités** et, de temps à autre, l'équilibrage des intérêts différents.
- 6 **La transparence est fondamentale.** Les décisions prises à chaque étape du processus doivent être documentées et communiquées aux participants et partenaires.
- 7 **Chaque processus de planification requiert des ressources suffisantes et des échéances pratiques.** Les processus requièrent énormément de temps et de ressources de la part du personnel du MPO, des partenaires et des intervenants qui y prennent part. En effet, toutes les parties doivent consacrer le temps nécessaire, et ont besoin d'un calendrier pragmatique pour effectuer les travaux, d'une stratégie de financement réaliste et que les connaissances et données adéquates soient disponibles.
- 8 **Les plans ne peuvent pas réussir sans aide pour les mettre en œuvre et surveiller.** Les partenariats sont essentiels pour la mise en œuvre des mesures de gestion, et pourraient nécessiter des plans intégrés intersectoriels.



34

Nombre de zones de gestion (ZG) du saumon – un groupe d’UC de saumon combinées aux fins de l’évaluation des stocks et de la gestion des pêches.

Planification du saumon sauvage | Comprendre les risques et les atténuer

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS)

Le PMVS vise à rétablir les stocks de saumon vulnérables, à offrir des possibilités de pêche, à améliorer l’habitat du poisson afin de soutenir les populations de saumons, à favoriser le développement économique des peuples autochtones et des collectivités côtières et à inclure les Britanno-Colombiens dans les activités d’intendance et de rétablissement des stocks de saumon.

Les travaux du PMVS comprennent l’exploitation de 23 grandes installations de mise en valeur (17 grandes écloseries et six chenaux de frai) afin d’assurer la conservation des stocks vulnérables et d’appuyer les activités d’évaluation des stocks. Le personnel du PMVS entreprend des efforts de planification de la production qui relie les libérations de poissons d’écloserie conformément aux exigences de la pêche, oriente les travaux de restauration de l’habitat du saumon de l’unité de restauration des ressources (URR), collabore avec les partenaires dans le cadre du Programme de participation communautaire (PPC) afin de restaurer l’habitat du saumon, planifie et surveille les populations indicatrices aux fins d’évaluation des stocks et prépare des rapports à ce sujet.

Bien que la survie continue de certaines populations de saumons dépende de la mise en valeur, il est également reconnu que cette activité pose des risques pour le saumon sauvage. Par exemple, les populations sauvages pêchées avec des populations mises en valeur plus productives pourraient être surexploitées; le saumon sauvage pourrait avoir à rivaliser avec le saumon mis en valeur pour la nourriture et l’espace dans les milieux marins et d’eau douce; et les pratiques dans les écloseries peuvent modifier ou affaiblir la diversité génétique ou avoir d’autres répercussions génétiques et épigénétiques sur les poissons frayant naturellement.

La composante de planification et d’évaluation du PMVS contribue aux efforts du MPO visant la conservation des stocks de saumons du Pacifique en s’assurant que la diversité génétique des populations de saumon mises en valeur est maximisée et que les effets génétiques ou épigénétiques

négatifs sont réduits au minimum. En témoigne l’élaboration de lignes directrices pour atténuer les risques de la mise en valeur pour le saumon sauvage (Withler *et al.* 2018) et de protocoles d’évaluation de la population afin de maintenir les représentations naturelles proportionnelles des populations sauvages dans les systèmes mis en valeur. Le document « A Biological Risk Management Framework for Enhancing Salmon in the Pacific Region » (Cadre de gestion des risques biologiques pour la mise en valeur du saumon dans la Région du Pacifique) (MPO 2013) décrit les risques biologiques associés à chaque étape du processus de mise en valeur en fonction des activités de l’écloserie.

L’aquaculture en Colombie-Britannique

Le MPO a compétence en tant que principal organisme de réglementation de l’aquaculture en Colombie-Britannique. Il collabore avec la province de la Colombie-Britannique, les Premières Nations, l’industrie et d’autres partenaires pour que l’aquaculture soit durable et que les risques potentiels pour les stocks de poissons sauvages et les écosystèmes soient déterminés et gérés de façon adéquate. Le MPO entreprend ce travail dans le cadre du Programme de réglementation de l’aquaculture en Colombie-Britannique (PRACB), mis en place en 2010 pour superviser l’aquaculture dans cette province. Ce régime réglementaire cherche à assurer que l’industrie aquacole est exploitée de manière respectueuse de l’environnement afin de réduire au minimum les risques pesant sur les stocks de poissons sauvages et les écosystèmes aquatiques. Le site Web du MPO sur l’aquaculture en Colombie-Britannique décrit les règlements, les exigences en matière de gestion environnementale et les activités de surveillance et de conformité mises en place afin que l’industrie mène ses activités de façon durable.

Pêches et Océans Canada est déterminé à mieux comprendre les risques pour le saumon sauvage, en garantissant notamment la mise en œuvre efficace du principe de précaution lorsqu’il est question de l’aquaculture marine des poissons à nageoires. La recherche sur les impacts possibles de la transmission de maladies aux

saumons sauvages par les saumons d'élevage peut être consultée sur le site Web du MPO consacré à la recherche et aux sciences de l'aquaculture.

Au printemps 2018, la commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport contenant des recommandations sur la façon dont le MPO pourrait améliorer son programme d'aquaculture. Le MPO est d'accord avec ce rapport et a commencé à donner suite à ces recommandations. Le gouvernement du Canada a également créé un groupe d'experts indépendant sur la science de l'aquaculture, dirigé par la conseillère scientifique en chef du Canada, pour fournir des recommandations sur l'utilisation et la prise en compte appropriées des preuves scientifiques pour protéger l'environnement marin dans le processus décisionnel sur l'aquaculture.

De même, le Conseil consultatif du ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique sur l'aquaculture des poissons à nageoires (MAACFA) a publié un rapport en avril 2018, dans lequel il décrit les mesures à court et à long termes selon six thèmes généraux : emplacements des fermes salmonicoles; droits et titres ancestraux; planification marine et mobilisation

communautaire; agents pathogènes et maladies; autres technologies et approches; transparence et lacunes dans l'information. Le Comité formule six recommandations stratégiques à l'intention de la Colombie-Britannique et du MPO. Les recommandations tirées de ces examens, combinées aux nouvelles données scientifiques et au dialogue continu entre les provinces et le gouvernement fédéral, viendront étayer les décisions futures sur la gestion de l'aquaculture.

Le Ministère continuera de tirer parti des travaux réalisés par le Comité de coordination de l'aquaculture du Conseil des pêches des Premières Nations et de façon bilatérale, au besoin, afin d'accroître la mobilisation des Premières Nations de la Colombie-Britannique et leur participation à la collecte de données, à la surveillance et aux activités scientifiques liées à l'aquaculture des poissons à nageoires.

Le gouvernement du Canada soutient la recherche et le développement sur les systèmes d'aquaculture en parcs clos et leur application potentielle en Colombie-Britannique. Cette recherche repose sur les leçons tirées de la ferme salmonicole Kuterra, un élevage terrestre de saumon de l'Atlantique, et des expériences réalisées en Norvège, aux États-Unis et ailleurs.

Conditions de l'aquaculture | Surveillance de la santé des poissons

La santé des poissons dans les fermes salmonicoles de la Colombie-Britannique est gérée pendant tout le cycle de production afin de maintenir des populations saines et de déceler et traiter les cas de maladie dès qu'ils surgissent.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a un certain nombre de responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, de la *Loi relative aux aliments du bétail* et de la *Loi sur l'inspection du poisson*.

En particulier, elle prévient l'introduction et la propagation des maladies dans le cadre du Programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'ACIA inspecte également les aliments destinés aux poissons de mer d'élevage afin de s'assurer qu'ils sont propres à la consommation par le poisson et, par la suite, veille à ce que les produits de l'aquaculture soient propres à la consommation humaine. De plus, lorsqu'une des maladies déclarables ou à notification immédiate énumérées dans le *Règlement sur la santé des animaux* ou le *Règlement sur les maladies déclarables* est signalée chez des poissons marins d'élevage, l'ACIA mène une enquête afin de vérifier la présence de la maladie, selon les essais diagnostiques du MPO. L'ACIA collabore avec d'autres administrations comme le MPO pour composer avec la maladie et

prévenir sa propagation.

Les conditions des permis d'aquaculture établissent des exigences obligatoires en matière de surveillance et de déclaration, et les plans de gestion de la santé des poissons (PGSP) approuvés par le MPO sont un élément central de la gestion de la santé des poissons d'élevage. Les PGSP détaillent les principes que le titulaire de permis doit suivre afin de maintenir des populations saines et la biosécurité de la ferme. Les titulaires de permis de salmoniculture doivent également soumettre régulièrement un éventail

de données sur la santé du poisson au MPO afin que toutes les répercussions puissent être correctement atténuées. Des vétérinaires font partie du personnel du MPO et des entreprises d'aquaculture (ou peuvent être recrutés à titre contractuel) pour surveiller la santé des poissons dans les fermes.

Outre les plans de gestion de la santé et les rapports de l'entreprise, le Ministère supervise la santé du saumon d'élevage et du saumon sauvage par l'intermédiaire du Programme de vérification et de surveillance de la santé des poissons.

Les activités du Programme de vérification et de surveillance de la santé des poissons du MPO portent notamment sur :

L'inspection des sites d'élevage afin d'assurer la conformité avec les plans de gestion de la santé des poissons et de vérifier l'exactitude des rapports transmis par l'industrie au MPO

La collecte d'échantillons de poissons d'élevage en vue du dépistage diagnostique de routine des maladies

Des vérifications concernant le pou du poisson afin de contrôler les processus et les résultats de dénombrement de l'industrie

La surveillance des maladies émergentes

L'aquaculture durable en Colombie-Britannique

Le site Web du MPO sur l'aquaculture en Colombie-Britannique décrit les règlements, les exigences en matière de gestion environnementale et les activités de surveillance et de conformité mises en place afin que l'industrie mène ses activités de façon durable.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/aquaculture-fra.html>

Aquaculture | Audit et recommandations pour le saumon

Dans son rapport du printemps 2018, la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a présenté au Parlement huit recommandations d'améliorations du Programme d'aquaculture du MPO.

En 2017, le MPO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont fait l'objet d'un audit réalisé par la CEDD visant à étudier la manière dont ils géraient les risques associés à la salmoniculture et à déterminer si cette gestion était conforme au mandat de chaque organisation en ce qui concerne la protection des poissons sauvages. Le rapport du printemps 2018 de la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a été déposé au Parlement le 24 avril 2018.

Il contenait huit recommandations sur les améliorations que le MPO pourrait apporter à son programme d'aquaculture. Le MPO accepte les huit recommandations formulées et est en train de prendre les mesures appropriées pour leur donner suite afin de renforcer la réglementation de l'industrie de l'aquaculture. Dans les domaines pour lesquels les recommandations ne relèvent pas de la compétence actuelle du MPO, celui-ci collaborera avec ses homologues provinciaux et territoriaux.

Huit recommandations pour le Programme d'aquaculture du MPO

- 1 Pêches et Océans Canada devrait réaliser les évaluations des risques de maladie qu'il a prévues d'ici 2020 pour approfondir ses connaissances au sujet des effets de l'aquaculture sur le saumon sauvage, comme il s'est engagé à le faire dans sa réponse au rapport de la Commission Cohen.
- 2 Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments devraient clarifier leurs rôles et responsabilités pour la gestion des risques de maladie émergente visant à atténuer les effets potentiels de l'élevage du saumon sur le poisson sauvage.
- 3 Pêches et Océans Canada devrait déterminer et communiquer comment il applique l'approche de précaution à la gestion de l'aquaculture, dans les cas où il existe une incertitude au sujet des effets de l'aquaculture sur le poisson sauvage. Le Ministère devrait également préciser le niveau de risque pour le poisson sauvage qu'il assume lorsqu'il facilite le développement de l'aquaculture.
- 4 Pêches et Océans Canada devrait établir des seuils à respecter pour les médicaments et les pesticides immergés ou rejetés dans les parcs en filet afin de réduire plus efficacement le danger pour le poisson sauvage.
- 5 Pêches et Océans Canada devrait élaborer et mettre en œuvre une approche de validation de l'exactitude de l'information reçue des entreprises aquacoles au sujet de leurs immersions ou rejets de médicaments et de pesticides.
- 6 Pêches et Océans Canada devrait entreprendre des discussions avec ses homologues des provinces de l'Atlantique sur la question de la qualité et de l'entretien du matériel des élevages de saumon afin de prévenir les évasions de poissons.
- 7 Pêches et Océans Canada devrait assurer plus efficacement l'application des règlements en matière d'aquaculture et adopter d'autres mesures exécutoires telles que l'émission de contraventions.
- 8 Pêches et Océans Canada devrait publier en temps opportun des rapports contenant des données détaillées sur les immersions ou rejets de médicaments et de pesticides des entreprises, et sur la santé du poisson d'élevage en Colombie-Britannique.

Lutter contre le déclin de la truite arc-en-ciel

La truite arc-en-ciel partage son habitat et migre avec les espèces de saumon du Pacifique. Elle est parfois appelée saumon arc-en-ciel. La Province de la Colombie-Britannique gère l'habitat et les pêches récréatives de la truite arc-en-ciel et elle a publié en 2016 un cadre provincial de la gestion de la truite arc-en-ciel en Colombie-Britannique (*Provincial Framework for Steelhead Management in British Columbia*).

En vertu de la *Loi sur les pêches*, le MPO est responsable de la protection de l'habitat du poisson, et coopère avec la Colombie-Britannique pour réduire les impacts secondaires de la pêche au saumon sur la truite arc-en-ciel qui migre avec les saumons, y compris en ce qui concerne le moment des ouvertures de la pêche commerciale du saumon, l'utilisation d'engins de pêche sélective, l'application des conditions de permis relatives aux prises accessoires, le soutien à l'intendance et la mise en œuvre des mesures réglementaires visant à protéger l'habitat du poisson.

Malheureusement, les populations de truite arc-en-ciel de la rivière Thompson et de la rivière Chilcotin ont été évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, et on va envisager leur inscription en vertu de la LEP. Les objectifs de gestion appropriés seront variés, notamment la conservation; les récoltes durables du saumon à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR); les pêches récréatives et commerciales; et les objectifs culturels, sociaux et économiques.



Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

La PSS et nos partenaires | Planification intégrée

La planification intégrée peut être multipartite, multispaciale, multitemporelle et lutter contre plusieurs risques.

Comité technique des pêches dans la rivière Skeena

Le Comité est composé de représentants des Nations Gitanyow, Gitksan, Yekoochee, Lake Babine et Tsimshian, ainsi que de représentants du MPO et des organismes provinciaux compétents. Il fournit un forum de discussion sur les problèmes techniques relatifs à la gestion des pêches et à la biologie du saumon et se réunit tous les mois pour planifier différentes initiatives, comme l'évaluation des stocks, l'évaluation et l'état des habitats, des études sur la qualité de l'eau, des relevés limnologiques et les techniques de récolte sélective, et pour produire des rapports à leur sujet.

Projet visant la santé du bassin hydrographique de la rivière Cowichan et le saumon quinnat

Dans la vallée de Cowichan, des Premières Nations et le MPO ont collaboré avec le gouvernement provincial, les gouvernements locaux et des intervenants locaux pour créer un projet communautaire axé sur le saumon et visant la santé du bassin hydrographique, qui reconnaît que le saumon quinnat est une espèce indicatrice clé de la santé de l'écosystème. Ce projet aboutira à un plan d'action stratégique axé sur la réduction des risques pesant sur la productivité du saumon et sur l'atteinte des objectifs de santé du bassin en matière d'hydrologie, de qualité de l'eau, d'habitat et des communautés de l'écosystème ou biologiques.

Initiative de planification stratégique concernant le saumon quinnat du sud de la Colombie-Britannique

Ensemble, le MPO et plusieurs Premières Nations de la Colombie-Britannique ont mené un processus multipartite pour contrer le déclin de nombreuses populations de saumon quinnat du sud de la province et produire un plan stratégique de haut niveau qui présente les tendances des groupes d'UC et l'état de l'habitat, les facteurs limitatifs et les menaces, les objectifs et les stratégies de gestion. Les stratégies de gestion ne déclenchent pas de mesures de gestion précises, mais elles sont de portée générale, notamment en ce qui concerne les pêches, les éclosiers, l'habitat et les écosystèmes.

Saumon rouge et saumon quinnat de la baie Barkley

Le Comité de la zone 23 de pêche au saumon a été créé par des Premières Nations et des intervenants dans le but de conseiller le MPO sur les plans annuels de récolte et sur les décisions pendant la saison. Il a produit un PGIP local pour le saumon rouge et il en prépare un autre pour le saumon quinnat. Ces plans utilisent des points de référence biologiques et des facteurs socio-économiques pour établir des points de référence pour la pêche et des règles encadrant la prise de décisions liées à la pêche. Un comité semblable constitué dans la zone 25 de l'île Nookta élabore actuellement des plans locaux de pêche pour le saumon quinnat. Des rapports sur l'état des habitats ont été préparés pour 15 bassins hydrographiques clés du saumon quinnat sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

Stratégie 4 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
4.1 Mise en place d'un processus provisoire pour la gestion des UC prioritaires	25	Inclure l'information sur l'état des UC à prendre en compte dans les PGIP	Gestion des pêches – GSSC Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	En cours
4.1	26	Publier des directives décrivant la façon dont le MPO traite les UC dans la zone rouge	Gestion des pêches – GSSC Sciences - DSE, Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2022
4.1	27	Améliorer l'intégration de l'information disponible sur l'état de l'habitat et de l'écosystème dans les PGIP	Gestion des pêches – GSSC	En cours
4.1	28	Terminer les évaluations du potentiel de rétablissement et déterminer les options de rétablissement pour les espèces et stocks de saumon évalués par le COSEPAC	Gestion des pêches – GSSC	En cours
4.2 Conception et mise en œuvre d'un processus de planification stratégique pleinement intégrée pour la conservation du saumon	29	Cartographier les UC, les écosystèmes d'eau douce et marins, les zones de gestion des pêches et les unités de prévision afin de préciser les liens entre eux et de les imbriquer	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	31 mars 2019
4.2	30	Élaborer des points de référence pour la pêche et les règles de décision connexes qui prennent en compte les facteurs biologiques et autres dans la gestion de la pêche, selon ce que les priorités et la capacité autorisent.	Gestion des pêches – GSSC Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	En cours
4.2	31	Élaborer un plan de rétablissement pour le saumon quinnat dans la COIV	Sciences - Rapport d'évaluation des stocks	2020
4.2	32	Au moment de l'inscription d'une unité désignable (UD) du saumon du Pacifique, lancer les processus de planification du rétablissement	Gestion des écosystèmes – LEP	En cours
Autres travaux stratégiques	33	Progresser dans la mise en œuvre de la ZGICNP, en s'appuyant sur le plan de la ZGICNP dans un cadre de gestion écosystémique	Gestion des écosystèmes - Océans	En cours
	34	Documenter l'activité de programme du PMVS par UC (mise en valeur, participation communautaire, restauration de l'habitat)	Gestion des écosystèmes - PMVS	Juin 2019
	35	Poursuivre la mise en œuvre de processus de planification transparents pour la production en éclosion en tenant compte des objectifs de la PSS en matière de conservation du saumon sauvage et de durabilité des pêches	Gestion des écosystèmes - PMVS	1 ^{er} juillet 2019
	36	Envisager l'utilisation de nouveaux outils de recherche pour le diagnostic et l'étude des maladies et d'autres états pathologiques touchant le saumon sauvage	Sciences – DAGT	En cours
	37	Continuer à codiriger le projet de recherche en génomique dans le cadre de l'initiative stratégique visant la santé du saumon	Sciences – DAGT	décembre 2019
	38	Réaliser des travaux de recherche scientifique et un processus d'évaluation des risques associés à la salmiculture dans des parcs en filet dans la région des îles Discovery pour le saumon rouge du fleuve Fraser en migration	Sciences – DAGT	En cours
	39	Revoir les exigences pour les fermes salmicoles afin de vérifier que les risques pour le saumon sauvage sont minimisés	Gestion des pêches - Aquaculture	À confirmer
	40	Faire appliquer la déclaration obligatoire en vertu du <i>Règlement sur les activités d'aquaculture</i>	Gestion des pêches - Aquaculture	En cours

Stratégie 5 | Exécution annuelle des programmes

Il faut mettre en œuvre les plans stratégiques élaborés dans l'esprit de la PSS dans le cadre des cycles annuels de planification du travail. Une partie de ce travail est en cours, notamment l'évaluation de l'état des populations de saumons, la planification et la réalisation des pêches annuelles, ainsi que la planification et la mise en œuvre de la gestion de l'habitat et des activités annuelles de mise en valeur.

Priorités jusqu'en 2022

- Poursuivre l'évaluation de l'état des populations de saumon
- Continuer à planifier et à mener les pêches annuelles selon les plans de gestion intégrée des pêches
- Continuer d'encourager et d'appuyer les partenaires (les Premières Nations, les partenaires communautaires et d'autres intervenants) en gestion de l'habitat par l'intermédiaire de programmes du MPO, de la province de la Colombie-Britannique et du territoire du Yukon
- Continuer à planifier et à mettre en œuvre la mise en valeur annuelle des salmonidés

Planification et exécution des programmes du MPO

Principaux changements découlant de la PSS

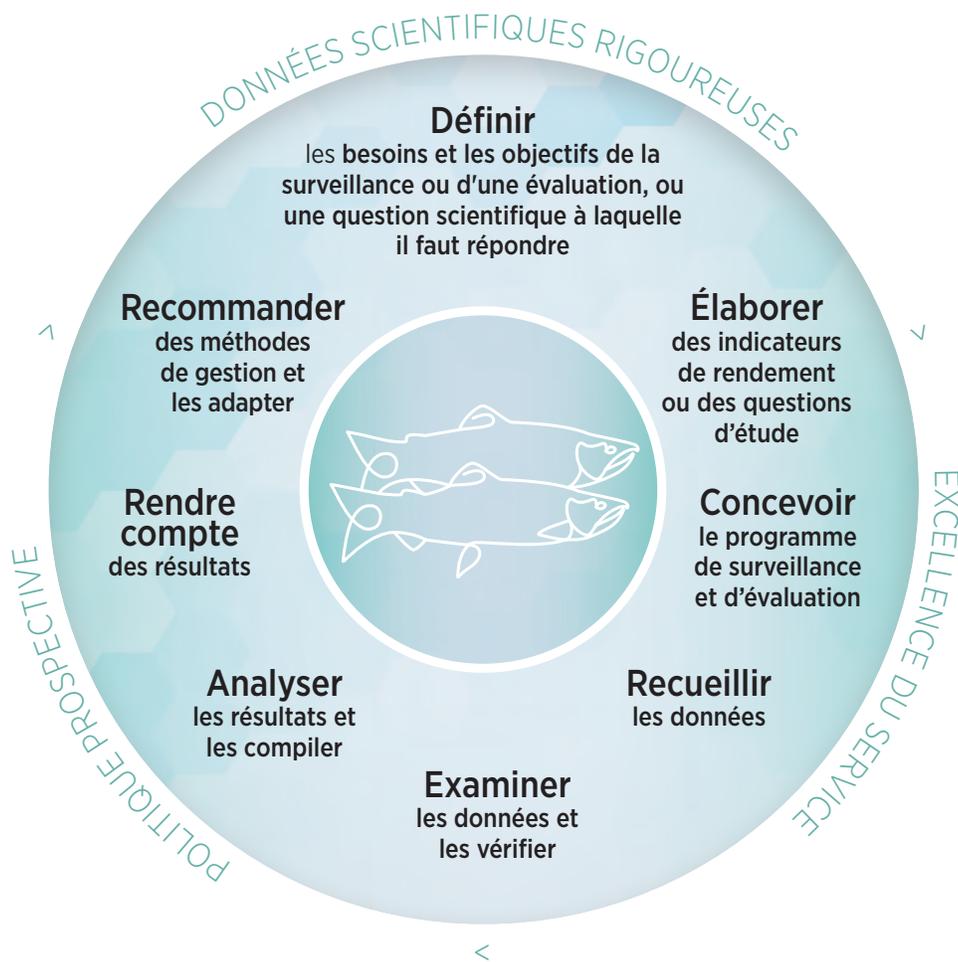
Au cours des treize dernières années, les programmes ont mis au point des plans de travail annuels conformes à la PSS et en tiennent compte dans les décisions sur la gestion des pêches et les autres décisions des programmes. La PSS fait partie d'un ensemble de politiques et de directives gouvernementales qui guide la planification et l'exécution des programmes de gestion des pêches du MPO; jusqu'à présent, la PSS a permis de réaliser plusieurs améliorations majeures de la gestion, par exemple :

- l'intégration des données sur les UC dans les principales décisions sur la gestion de l'habitat et des pêches
- d'importants travaux de recherche sur le saumon dans différents domaines tels que les impacts du saumon d'élevage sur le saumon sauvage et les saumons juvéniles en mer
- la réduction de la capture du saumon kéta du sud de la Colombie-Britannique dans le cadre de la pêche de stocks mélangés dans le détroit de Johnstone, proportionnelle à la productivité plus faible, à l'insuffisance des données et à l'accent davantage mis sur les pêches en estuaire
- Les recherches en cours sur les répercussions de l'aquaculture sur le saumon sauvage (voir la Stratégie 4 pour obtenir de plus amples renseignements)

Leçons retenues | Gestion du poisson

Le but et les objectifs de la PSS orientent tous les travaux liés au saumon menés par le MPO. Au cours de la dernière décennie, ils ont fondamentalement changé la façon dont le MPO aborde la gestion du poisson, de plusieurs façons. Par exemple, même si les points de référence et les points de décision associés peuvent être établis à l'échelle d'un groupe d'UC (zones de gestion ou ZG), l'évaluation de l'état biologique se fait désormais à l'échelle de l'UC.

De même, l'utilisation de méthodes de pêche sélective et la distance prise à l'égard des grandes pêches de stocks mélangés de saumon sont maintenant davantage intégrées dans la planification de la gestion des pêches, particulièrement en regard de l'incertitude concernant les montaisons prévues et de la nécessité de faire preuve de prudence pour fixer les niveaux de prises.



Cadre d'évaluation des stocks | Conservation, biodiversité et utilisation de la ressource

À l'appui de la mission du MPO et du but de la PSS, le Secteur des sciences du MPO travaille à l'élaboration d'un processus de planification stratégique pour éclairer la conservation du saumon, de ses habitats et les pêches durables dans l'ensemble de la région.

Le Secteur des sciences du MPO a un cadre d'évaluation qui tient compte des buts de conservation, de la gestion de la biodiversité et de l'utilisation diversifiée de la ressource. La gestion du saumon et l'évaluation des stocks sont très complexes et il est nécessaire de définir des critères décisionnels objectifs pour étayer les compromis.

Une surveillance plus intense et une évaluation ne se traduisent pas toujours par de meilleurs résultats de la gestion. À l'inverse, les systèmes limités en données ne sont pas nécessairement un problème lorsque le risque est géré en mettant en œuvre un système de gestion plus prudent. Le Secteur des sciences du MPO travaille à l'élaboration d'un processus de planification stratégique de l'évaluation des stocks pour éclairer la conservation du saumon, de ses habitats et les pêches durables dans l'ensemble de la région.

Les programmes d'évaluation des stocks continueront d'évoluer et de s'adapter à mesure que d'autres recherches sont menées et que de meilleurs outils sont élaborés, comme des normes méthodologiques améliorées (surveillance et évaluation quantitative) et des progrès technologiques (méthodes de laboratoire, diagnostics, télédétection, etc.), la recherche sur l'écosystème et les changements climatiques, les normes sur la gestion de données et la création de bases de données.

En décrivant clairement les renseignements et les méthodes nécessaires pour surveiller les populations de saumon et les pêches et en élaborant des avis scientifiques à l'appui de la gestion durable de la ressource, le MPO sera mieux en mesure de partager ces responsabilités avec ses partenaires.



Nombre de secteurs de production de saumon dans le PMVS – les différents groupes de saumons mis en valeur identifiés par une combinaison du projet, de l'espèce, du moment de la montaison, du stock d'origine, de la stratégie de libération et du lieu de libération.

La durabilité et l'intendance du saumon | Faciliter la culture communautaire

Le Programme de participation communautaire et de restauration des ressources (CIRRP) soutient les aspirations de la communauté à contribuer à la durabilité et à l'intendance du saumon en fournissant des conseils techniques et en facilitant les liens entre les groupes communautaires et les experts en la matière du MPO.

Le Programme de participation communautaire et de restauration des ressources (CIRRP)

Ce programme continue de contribuer à l'engagement du MPO de conserver le saumon, ses habitats et la valeur intrinsèque associée aux avantages culturels, sociaux et économiques du saumon. Les conseillers communautaires de ce programme soutiennent les aspirations de la communauté à contribuer à la durabilité et à l'intendance du saumon en fournissant des conseils techniques et en facilitant les liens et les communications entre les groupes communautaires et les experts en la matière du MPO.

À mesure qu'un état biologique sera assigné aux UC, le programme commencera à tenir compte de l'état de l'UC dans la planification de ses activités. Dans le cadre de ces travaux, le CIRRP compte dresser l'inventaire des projets et les documenter par type (écloserie, centre d'intendance, projet de restauration) dans les UC.

Le CIRRP comprend quatre sous-programmes :

- 1) Programme de restauration des ressources (voir les stratégies 2 et 3 pour de plus amples renseignements)
- 2) Programme de participation du public
- 3) Programme de développement économique des communautés
- 4) Programme *Au fil de l'eau*

Le Programme de participation du public consiste en divers projets visant à impliquer les citoyens et à développer des partenariats pour promouvoir une culture de durabilité et d'intendance en ce qui concerne le saumon.

Le Programme de participation du public exécute deux programmes de contribution : le Programme communautaire de conservation du saumon, en collaboration avec la Fondation du saumon du Pacifique, et le programme de contribution du PVMS. Tous deux cherchent à permettre aux Britanno-Colombiens de participer à des projets de petite envergure qui contribuent à la durabilité du saumon.

Le Programme de développement économique des communautés (PDEC) travaille avec des Premières Nations et des collectivités côtières dans le but de restaurer les stocks de saumon vulnérables, d'appuyer les engagements relatifs au Traité sur le saumon du Pacifique pour permettre la surveillance et la gestion des stocks de saumon sauvage, de fournir des saumons pour la pêche et d'inviter les Britanno-Colombiens à s'associer à l'intendance du saumon.

Mené dans les écoles de la Colombie-Britannique, le programme *Au fil de l'eau* vise à renforcer la sensibilisation au saumon et l'intendance des ressources parmi les écoliers.

La PSS et nos partenaires | Réfléchir à la gestion

Une approche équilibrée de gestion durable des pêches établit des liens explicites entre les risques, les exigences de la pêche, les valeurs du saumon sauvage, les cibles de population, la capacité de l'habitat et divers objectifs sociaux.

Planification et mise en œuvre des activités annuelles de mise en valeur

Dans les zones 23, 24 et 25 de la COIV, le PMVS travaille à l'élaboration d'un processus de planification plus intégrée et transparente des écloséries qui établit des liens explicites entre les exigences de la pêche, les valeurs du saumon sauvage, les cibles de population, la capacité de l'habitat et d'autres objectifs sociaux.

Afin de mieux comprendre comment la mise en valeur peut atteindre des objectifs précis, ainsi que les risques qui pourraient découler de la production en éclosérie, le PMVS communique l'information aux tables rondes de la COIV, composées de représentants des Premières Nations locales, des pêches

commerciales et récréatives, des écloséries locales, des ONGE et du MPO. Il sollicite les commentaires des participants sur leur vision pour des populations de saumon précises, qui informent le groupe de travail sur la compréhension des défis et des options pour atteindre les objectifs. L'objectif de ce processus est de prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des politiques internes, des données scientifiques et des valeurs et perspectives externes.

Travailler à la gestion de populations de saumons en santé

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique font la démonstration des pêches sélectives en estuaire et en rivière qui contribuent à la protection de

la diversité du saumon et qui favorisent une utilisation durable. Les pêches en estuaire sont celles qui se pratiquent en eau douce ou près de l'eau douce, par exemple à l'embouchure d'une rivière, où l'espèce ou les stocks ciblés sont revenus frayer.

La combinaison de la pêche en estuaire et de l'utilisation d'engins sélectifs contribue à réduire la pression sur les stocks plus faibles comparativement à la pêche traditionnelle de stocks mélangés qui se pratique en mer. La pêche sélective est une méthode de gestion axée sur la conservation qui permet la récolte du surplus des espèces cibles tout en visant à minimiser ou éviter la récolte des espèces ou des stocks préoccupants ou de relâcher indemnes les prises accidentelles.

Stratégie 5 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
5.1 Évaluer l'état des UC et des populations	41	Évaluer la valeur de l'évaluation annuelle des stocks lacustres et des programmes de surveillance des populations d'alevins d'automne dans le bassin du fleuve Fraser, dans le but d'augmenter les travaux de deux à quatre lacs par année	Sciences - DSE	31 mars 2019
5.2 Planifier et mener les pêches annuelles	42	Travailler à la mise en œuvre du Cadre de surveillance des pêches et de déclaration des prises afin d'intégrer des normes axées sur les risques et la surveillance des programmes financés par les pêcheurs	Gestion des pêches - GSSC	En cours
5.4 Planifier et mettre +en œuvre les activités annuelles de mise en valeur	43	Établir des objectifs biologiques explicites pour l'influence des écloséries sur les populations	Gestion des écosystèmes - PMVS	1 ^{er} juin 2020
5.4	44	Continuer à mettre en œuvre un cadre décisionnel transparent pour la production en éclosérie dans les processus de planification des pêches, qui prend en compte les objectifs de la PSS, la question de la pondération des risques des effets génétiques et les avantages socio-économiques de l'augmentation de l'abondance du stock	Gestion des écosystèmes - PMVS	Juillet 2019
5.4	45	Mettre en œuvre des programmes annuels de mise en valeur qui utilisent les données scientifiques nouvelles sur les interactions entre poissons d'éclosérie et sauvages	Gestion des écosystèmes - PMVS	En cours



Photo: Eilko Jorres - Saunale Sotkeget Salettar (Oncorhynchus nerka)

Stratégie 6 | Examen de rendement annuel

La PSS était axée sur la responsabilisation en ce qui a trait spécifiquement à la politique, et la stratégie 6 met en évidence la nécessité de réaliser un examen après-saison des plans de travail annuels et de revoir régulièrement la PSS. Bien que l'examen annuel des plans de travail et des opérations après-saison soient des pratiques régulières, le Ministère s'est également engagé à, dans les cinq prochaines années, publier des rapports sur l'état annuel des activités de ce plan. Cela lui permettra d'améliorer la réalisation des initiatives, de déterminer la réussite des activités et d'ajouter les leçons apprises après cinq ans. Le MPO est également responsable du saumon sauvage d'une manière plus générale dans ses structures de gouvernance et la présente section décrit non seulement comment le Ministère a l'intention de réaliser publiquement la stratégie 6 de la PSS, mais aussi la façon dont la région du Pacifique du MPO dirige les travaux pour rester responsable et s'adapter au changement.

Priorités jusqu'en 2022

- Établissement de rapports publics sur le Plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage
- Mettre à jour le Plan de mise en œuvre de la PSS, au besoin, en fonction de la *Loi sur les pêches* renouvelée

Évaluation des progrès | Suivi et publication des résultats

Afin de respecter l'objet du plan de mise en œuvre, nous ferons le suivi des résultats, poserons les questions clés, déterminerons les risques et les priorités à prendre en compte et publierons les résultats.

Mises à jour annuelles

Le Ministère s'est engagé à publier sur son site Web un document annuel qui aidera à faire le suivi des efforts déployés par le MPO pour atteindre l'objectif du plan. Ce document soulignera les progrès réalisés dans les secteurs clés, ainsi que les stratégies d'atténuation pour les activités qui ne sont pas sur la bonne voie. Cela permettra d'apporter des ajustements lorsque les activités donnent des résultats inattendus et pour en ajouter de nouvelles. Les éléments clés de la mise à jour annuelle sont les suivants :

- Aperçu général de l'avancement des activités
- Statut de l'activité : sur la bonne voie ou en retard
- Une justification ou stratégie d'atténuation pour les activités qui sont en retard, y compris les pressions imprévues
- Des commentaires supplémentaires qui aideront à clarifier et à fournir le contexte
- Indicateurs de rendement clés

Examen quinquennal

Vers la fin du cycle de cinq ans de la mise en œuvre, un rapport détaillé des progrès réalisés sur la durée du plan sera publié. Le but de cet examen est d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la PSS, d'étudier les constatations principales et de définir les priorités à prendre en compte dans la planification subséquente. De cette façon, la mise en œuvre continuera de tirer parti des travaux antérieurs pour réaliser des progrès continus et supplémentaires.

Indicateurs de rendement

Une série d'indicateurs de rendement quantitatifs sera analysée, ainsi que les données d'entrevue qualitatives.

Ces données combinées permettront de dégager les tendances et les paramètres en sortie pour des activités précises ou des groupes d'activités, et mettront l'accent sur les résultats – ce qui a été réalisé, ce qui nécessite une attention supplémentaire et les éléments du plan qui ont changé au fil du temps. Cette compréhension des réalités pratiques de la mise en œuvre sera utile au Ministère, à ses partenaires et au public.

Les données des rapports annuels permettront également aux évaluateurs de cartographier les endroits où des travaux ont été concentrés et où il existe des lacunes entre les travaux effectués et l'ensemble des objectifs de la PSS. Des entrevues qualitatives à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère examineront de manière plus approfondie les opérations de la PSS, ainsi que les domaines d'intérêt possibles pour le plan de mise en œuvre ultérieur. Des personnes possédant une expérience de travail dans les activités et participant à la mise en œuvre seront invitées à expliquer comment les résultats appuient le but et l'objectif de la PSS. En combinant des indicateurs quantitatifs et cette recherche, il sera possible de mesurer l'impact global et l'efficacité du plan pour la progression de la PSS. Les résultats de cet examen quinquennal façonneront les priorités de la mise en œuvre pour les années suivantes (2023 et au-delà).

Gouvernance au MPO

Les travaux liés au saumon ne devraient pas être traités de manière linéaire ou cloisonnée, puisqu'ils sont effectués dans de nombreux secteurs de la région du Pacifique du MPO.

La directrice générale régionale de la région du Pacifique assume l'entière responsabilité de l'exécution des activités du plan. Les travaux liés à la PSS sont intégrés dans l'ensemble

Avantages du processus d'examen

Mise à jour annuelle

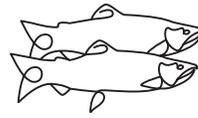
- Garantit la responsabilisation ministérielle
- Avertit rapidement des défis à relever
- Donne un aperçu des progrès annuels
- Garantit que le Ministère reste sensible aux changements à mesure de l'avancement de la mise en œuvre
- Tient les parties intéressées au courant des progrès en temps opportun

Examen quinquennal

- Décrit de manière détaillée les réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif
- Indique si les activités de la PSS ont été mises en œuvre comme prévu
- Détermine si nous nous rapprochons du but et des objectifs de la PSS
- Étaie les plans de mise en œuvre futurs

des secteurs. C'est un Comité exécutif stratégique du saumon, composé des directeurs régionaux et des directeurs responsables de l'exécution des divers programmes et responsabilités réglementaires liés au saumon, qui donne l'orientation stratégique de la PSS et en supervise la mise en œuvre. Cet organe établit également l'ordre du jour des prochaines réunions pour les questions stratégiques sur le saumon du Pacifique en général et prend des décisions d'intégration concernant la gestion du saumon du Pacifique et les opérations qui relèvent de la compétence de ses membres.

Les discussions sur le saumon du Pacifique de ce comité exécutif sont également étayées par le travail d'intégration effectué par trois groupes de travail régionaux du Ministère : le Comité de la PSS, le groupe de travail du saumon et le Comité de coordination de l'évaluation des stocks de saumon.



Questions clés

- Obtenons-nous les résultats escomptés?
- Quelles sont les lacunes restantes?
- Notre travail a-t-il donné des résultats démontrables?
- Est-ce que nous protégeons la diversité du saumon?
- Est-ce que nos partenariats fonctionnent?
- Qu'avons-nous appris des activités menées?
- Existe-t-il de meilleures façons d'atteindre les résultats?
- Sur quoi devrions-nous concentrer nos ressources dans les cinq prochaines années?

Leçons retenues | Examens indépendants antérieurs de la PSS

La mesure 6.2 de la PSS prévoit « un examen indépendant de la réussite de la PSS pour déterminer si elle a atteint ses buts et objectifs globaux [...] dans les cinq ans de son adoption » (MPO, 2005, p.34).

En 2011, la firme Gardner Pinfold a aidé le MPO à effectuer cette mesure en procédant à un examen indépendant du rendement du Ministère dans l'atteinte du but et des objectifs de la PSS.

L'examen a permis de constater que la justification politique était encore pertinente. Il a recommandé d'élaborer un calendrier quinquennal détaillé des activités du MPO, mais a reconnu également que le rythme de

la mise en œuvre est influencé par l'efficacité des responsabilités partagées avec les gouvernements autochtones, les bénévoles, les intervenants et les autres gouvernements (Gardner Pinfold, 2011, p. 18).

En octobre 2012, la Commission d'enquête sur le déclin du saumon rouge du fleuve Fraser est parvenue à des conclusions semblables dans son rapport final (Cohen 2012). Dans ce rapport, elle souligne la nécessité d'un plan détaillé de mise en œuvre de la PSS, de rapports d'étape annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et d'un engagement de produire des rapports publics écrits et sur le site Web du MPO.

Bien que ce plan soit le premier plan détaillé de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage, la Politique a guidé les travaux du Ministère. Les recommandations formulées dans les documents de la Commission Cohen et de Gardner Pinfold ont également orienté la planification du Ministère concernant le saumon sauvage. À l'avenir, le MPO s'est engagé à adopter un processus de production de rapports plus ouvert et transparent, y compris la communication des résultats au public.

Stratégie 6 : Activités de la PSS de 2018-2022

Action requise	ID de l'activité	Activité	Secteur/programme du MPO responsable	Date d'achèvement cible
6.2 Examens réguliers de la réussite de la PSS	46	Coordonner les rapports annuels sur la mise en œuvre de la PSS et publier le rapport annuel sur le site Web du MPO	Politiques et services économiques - Politiques	Le 30 avril de chaque année
6.2	47	Coordonner les rapports quinquennaux et publier le rapport d'examen de cinq ans sur le site Web du MPO	Politiques et services économiques - Politiques	30 avril 2022
Autres travaux stratégiques	48	Coordonner l'ajout d'activités dans le plan de mise en œuvre de la PSS en fonction de la refonte de la Loi sur les pêches	Politiques et services économiques - Politiques	2020

Le saumon sauvage au Yukon | Une approche de cogestion

Le saumon du Yukon et ses habitats sont cogérés par l'intermédiaire d'un processus intégré incluant les gouvernements des Premières Nations, le Sous-comité du saumon du Yukon (SCSY) et le gouvernement du Canada afin d'assurer la santé et la diversité des populations de saumon. Bon nombre des activités de rétablissement, de planification et de gestion du saumon au Yukon s'harmonisent avec le but, les objectifs et les principes directeurs de la PSS.

Le saumon a toujours joué un rôle primordial au Yukon. Il fait partie intégrante de l'écosystème, constituant une source de nourriture et de nutriments pour une grande variété d'espèces de la flore et de la faune, représentant un emblème culturel clé et une source de nourriture pour les peuples autochtones depuis des millénaires et, plus récemment, jouant un rôle très important dans la vie socio-économique et l'histoire du Nord-Ouest du Canada.

Le saumon du Yukon et ses habitats sont cogérés par l'intermédiaire d'un processus intégré incluant les gouvernements des Premières Nations, le Sous-comité du saumon du Yukon (SCSY) et le gouvernement du Canada afin d'assurer la santé et la diversité des populations de saumon. Bon nombre des activités de rétablissement, de planification et de gestion du saumon au Yukon s'harmonisent avec le but, les objectifs et les principes directeurs de la PSS.

En 1993, les Premières Nations du Yukon et les gouvernements fédéral et territorial ont signé l'Accord-cadre définitif, qui encadre les accords finaux et d'autonomie gouvernementale conclus par la suite entre chaque Première Nation du Yukon, le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial.

Depuis 1993, 11 accords finaux avec les Premières Nations (AFPN) et les ententes d'autonomie gouvernementale connexes ont été ratifiés au Yukon. Ces accords définissent la gouvernance et l'administration des Premières Nations, leurs compétences et pouvoirs de législation, la propriété foncière, et établissent une

structure de gestion des ressources communautaires. En ce qui concerne précisément le saumon, le chapitre 16 de chaque AFPN établit que le SCSY, un organisme consultatif relevant du ministre des Pêches et des Océans, est « le principal instrument de gestion du saumon au Yukon ».

Les Premières Nations autonomes du Yukon, Pêches et Océans Canada et le SCSY participent tous à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de cogestion du saumon sauvage du Yukon. Cette approche intégrée facilite la reconnaissance du savoir traditionnel et son intégration aux données scientifiques, ainsi que la participation d'un vaste éventail d'intérêts aux processus de gestion du saumon.

Pêches et Océans Canada est responsable de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada et sert à coordonner la gestion du saumon du fleuve Yukon. Le SCSY est un sous-comité de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon (CGRHFY) et est composé de représentants nommés par les gouvernements des Premières Nations dans chaque bassin versant principal (fleuve Yukon, rivière Alsek et rivière Porcupine), le CGRHFY et le gouvernement fédéral. Le Sous-comité du saumon du Yukon a pour mandat d'adresser des recommandations, dans l'intérêt public, au ministre des Pêches et des Océans et aux Premières Nations du Yukon sur toutes les questions relatives au saumon. Le SCSY collabore avec les Premières Nations du Yukon, les groupes d'intervenants de la pêche et le public pour élaborer les recommandations relatives à l'allocation et à la gestion du saumon au Yukon.

La structure de cogestion officielle des ressources en saumon est en place depuis 1993 au Yukon. De nombreuses dispositions des AFPN sont directement liées à des aspects de la PSS, y compris : l'élaboration de plans de gestion du saumon, la répartition des ressources en saumon, la définition de la conservation, les limites de gestion et de récolte et l'engagement à éviter les dédoublements dans la gestion du saumon. Compte tenu de ces éléments, la PSS et sa mise en œuvre suscitent un vif intérêt au Yukon. Pêches et Océans Canada s'est engagé à maintenir une collaboration continue avec les gouvernements des Premières Nations du Yukon et le Sous-comité du saumon du Yukon afin de poursuivre les travaux du saumon dans le territoire.

Évaluation des UC

Bien que l'on connaisse la répartition générale des trois espèces de saumon (quinnat, kéta et coho) dans la partie canadienne du bassin hydrographique du fleuve Yukon et que les travaux préliminaires ont été entrepris pour définir les unités de conservation, les UC préliminaires déterminées en 2005 n'ont pas encore été finalisées.

Les UC pour le saumon de la rivière Alsek, dans le sud-ouest du Yukon, ont été confirmées en 2005 dans le cadre du processus général de définition des UC pour la PSS.

Habitat et écosystèmes

Après la dévolution des pouvoirs fédéraux en 2003, le gouvernement du Yukon a assumé la compétence administrative sur la gestion des terres, de l'eau, des minéraux et des forêts sur la majeure partie du territoire. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Pêches et Océans Canada, demeure responsable de la conservation de l'habitat du poisson dans l'ensemble du Canada, y compris au Yukon. Reconnaissant l'interdépendance entre l'exploitation des ressources terrestres et aquatiques, et les effets potentiels sur le saumon et son habitat, le MPO travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des Premières Nations et du Yukon pour évaluer les effets potentiels des activités humaines sur le poisson et l'habitat du poisson. Les effets du changement climatique sont l'une des principales préoccupations pour l'habitat du saumon au Yukon. Le dégel du pergélisol peut avoir une incidence sur la stabilité des zones riveraines et provoquer le rejet de

Partenariats internationaux pour la pêche durable du saumon

Accord sur le saumon du fleuve Yukon (ASFY)

Lorsque les saumons adultes du fleuve Yukon d'origine canadienne retournent frayer dans leur cours d'eau natal, ils migrent en traversant l'Alaska avant d'atteindre le Canada et leurs frayères. Il existe des pêches actives des deux côtés de la frontière internationale. Compte tenu de la nature transfrontalière (internationale) du fleuve Yukon, la gestion des stocks de saumons d'origine canadienne est régie en vertu du chapitre 8 du Traité sur le saumon du Pacifique (accord sur le saumon du fleuve Yukon, ASFY, 2001).

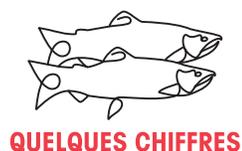
L'ASFY établit un régime distinct de gestion du saumon du fleuve Yukon qui respecte les principes généraux de conservation et de gestion fondée sur la science du Traité sur

le saumon du Pacifique. L'administration de l'Accord a été confiée à un organisme bilatéral canado-américain, le Comité du fleuve Yukon, composé de représentants du Canada et des États-Unis. Le Comité du fleuve Yukon a le pouvoir de formuler des recommandations sur les objectifs d'échap-

pée, les dispositions sur le partage de la récolte et les mesures de gestion pour les signataires de l'accord. Conformément aux AFPN, les membres du sous-comité du saumon du Yukon composent la majorité des membres canadiens du Comité du fleuve Yukon.

Travailler avec les organismes des États-Unis pour étudier les influences de l'écosystème marin

En collaboration avec les organismes des États-Unis, à l'échelle fédérale et au niveau de l'État de l'Alaska, le Secteur des sciences du MPO au Yukon envisage d'élaborer des méthodes permettant d'intégrer les effets des influences de l'écosystème marin sur la survie du saumon dans la mer de Béring afin de mieux prévoir les montaisons de saumon quinnat dans les principaux stocks combinés.



75 000

Kilomètres de rivières fréquentées par le saumon au Yukon.

Dans le cadre de l'approche de cogestion, les Premières Nations autonomes du Yukon collaborent avec le MPO et le SCSY afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion communautaire du saumon.

sédiments dans les cours d'eau. En 2016, le recul du glacier Kaskawulsh a entraîné la dérivation d'un volume important d'eau de l'Arctique dans le drainage du Pacifique. Les effets de ce phénomène et d'autres changements sur le saumon et son habitat sont une priorité émergente pour les activités de surveillance et de recherche.

Planification intégrée/exécution des programmes chaque année

En vertu des AFPN, la conservation se définit comme « la gestion des ressources halieutiques et fauniques ainsi que de leurs habitats et la réglementation des activités des

utilisateurs en vue de maintenir la qualité, la diversité et la productivité optimale à long terme de ces ressources, et surtout d'assurer le caractère durable des récoltes et leur utilisation judicieuse ». Dans le cadre de l'approche de cogestion, les Premières Nations autonomes du Yukon travaillent en collaboration avec le MPO et le SCSY afin d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de gestion communautaire du saumon, comme le plan de gestion du saumon récemment publié par la Première Nation de Selkirk. Ces plans seront un élément clé de l'approche de gestion intégrée générale pour la conservation et l'utilisation durable des stocks de saumon au Yukon.

Deux exemples de gestion locale du saumon au Yukon

La Nation Tr'ondëk Hwëch'in (TH)

est une Première Nation autonome du Yukon dont le nom met en évidence l'importance traditionnelle de la pêche au saumon : Tr'ondëk signifie confluent du fleuve Yukon et de la rivière Klondike, un lieu d'importance historique pour la pêche au saumon quinnat, et Hwëch veut dire « le peuple ». Le territoire traditionnel de la Première Nation TH est situé au centre du Yukon et le siège de son gouvernement se trouve à Dawson City, où vivent beaucoup de ses citoyens. Dawson est la première localité en amont de la frontière américaine. Depuis des temps immémoriaux, la Première Nation TH compte sur le saumon quinnat du fleuve Yukon pour combler ses besoins alimentaires.

La Première Nation TH a participé aux négociations du chapitre 8 du Traité sur le saumon du Pacifique consacré au fleuve Yukon et applique activement des mesures de gestion des pêches déterminantes. En 2013, dans le but d'accroître les échappées à la frontière et de permettre à davantage de saumons quinnat d'atteindre leur fratrière au Canada, les citoyens de la Première Nation TH ont adopté une résolution visant à se retirer volontairement de la pêche de subsistance pendant un cycle de vie. La Première Nation TH participe activement à la gestion des pêches, notamment en réduisant le maillage, en libérant les femelles et en encourageant la pêche d'autres espèces afin de contribuer à la conservation du saumon quinnat. C'est la Première Nation TH qui a lancé la restauration du stock de saumon quinnat de la rivière Klondike.

Première Nation des Gwitch'in Vuntut (PNGV)

Cette Première Nation est située à Old Crow sur la rivière Porcupine, un important affluent du fleuve Yukon. Les stocks de saumons kéta de la rivière Porcupine sont visés par des pêches de stocks mélangés en aval de la frontière canadienne et ont connu un déclin considérable au cours des dernières années. En 2016, le gouvernement de la Première Nation des Gwitch'in Vuntut a élargi son processus de planification de la gestion communautaire des pêches de manière à y inclure les gestionnaires des pêches des États-Unis et la communauté Gwitch'in voisine, en aval, de Fort Yukon. Ce processus de planification a favorisé une meilleure compréhension des enjeux entre les collectivités et la prise de mesures qui pourraient améliorer la conservation et la gestion des pêches.



Photo : Rory Hill • Saumon coho (*Oncorhynchus kisutch*)

Le MPO ne peut pas atteindre seul le but de la PSS et la voie de la sagesse est claire...

« Peu importe la solidité de notre engagement à mettre en œuvre la PSS, la **ne sera atteinte que si nous obtenons la collaboration de tous les groupes et personnes ayant un intérêt dans le saumon du Pacifique.** Tous ont un rôle important à jouer dans l'atteinte d'une gestion renouvelable du saumon sauvage et son habitat. Ces groupes peuvent surveiller et déclarer les prises, protéger et restaurer l'habitat et effectuer des évaluations biologiques. Trop souvent, leur travail n'est pas intégré de façon efficace dans les activités du ministère, ce qui peut en atténuer la valeur ou simplement rendre inutiles leurs efforts et gaspillés les fonds qui y étaient consacrés.

PSS, 2005, p. 36

« Si nous voulons tirer pleinement parti des ressources financières et humaines qui sont collectivement investies dans l'intendance du saumon, il nous faut établir une plus grande collaboration afin d'élaborer des normes de données, de nous entendre sur les méthodes à utiliser et de partager les responsabilités. **L'amélioration de la coopération avec les partenaires sera une composante essentielle de la réussite future.** Plus le processus de prise de décision sous-jacent à cette politique sera transparent, plus nous serons assurés d'être mieux équipés pour atteindre ces importants résultats. »

PSS, 2005, p. 36

Regard vers l'avenir | Soutenir le saumon pour des générations

Dans ce plan de mise en œuvre, Pêches et Océans Canada s'engage publiquement à établir des partenariats continus et à assurer la responsabilisation de la durabilité du saumon sauvage du Pacifique.

La documentation et la présentation des travaux que le MPO compte accomplir dans les cinq prochaines années, à l'interne et avec ses partenaires, est une étape importante des travaux continus visant à atteindre le but de la PSS de « restaurer et maintenir des populations de saumon diverses et en santé et leurs habitats pour le bénéfice et le plaisir des citoyens du Canada à perpétuité ». (PSS, 2005, p. 8) Dans ce plan de mise en œuvre, Pêches et Océans Canada s'engage publiquement à établir des partenariats continus et à assurer la responsabilisation et la durabilité. Des examens réguliers permettront de faire le suivi des projets et d'adapter les recherches et les activités en fonction des nouvelles données, des leçons retenues et des techniques améliorées pour réaliser les projets.

En même temps, le contexte entourant la gestion du saumon est en train de changer. À l'échelle politique, un nouveau libellé a été déposé au Parlement pour la *Loi sur les pêches*, en vue de moderniser les mécanismes de protection afin de tenir compte de la nature évolutive de la gestion du poisson et de son habitat. S'il est adopté, les modifications proposées accéléreraient les modifications des

règlements, des politiques et des programmes qui pourraient avoir une incidence sur la gestion du saumon et de son habitat. Le MPO travaille actuellement avec la province de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'une approche intégrée à l'égard du saumon sauvage. Le MPO s'est engagé envers la transparence, et en 2020 cherchera à inclure dans ce plan de mise en œuvre d'autres activités découlant des changements connexes apportés à la *Loi sur les pêches*.

La gestion du saumon est complexe et interreliée et les thèmes plus généraux de l'*évaluation, du maintien et du rétablissement des stocks, et de la responsabilisation* montrent bien que les différentes stratégies ne sont pas autonomes. Il faut intégrer tous les thèmes pour assurer la réussite globale de la gestion du saumon, et Pêches et Océans Canada continuera de travailler tant à l'interne qu'à l'externe afin de réussir cette intégration. En continuant à fonder ses décisions de gestion des pêches sur l'approche de précaution et la science, même si cela signifie devoir faire des choix difficiles, le Ministère sera bien placé pour appuyer la durabilité du saumon sauvage du Pacifique jusqu'en 2022 et pour les futures générations.

Photo : Eiko Jones • Saumon kéta (*Oncorhynchus keta*)

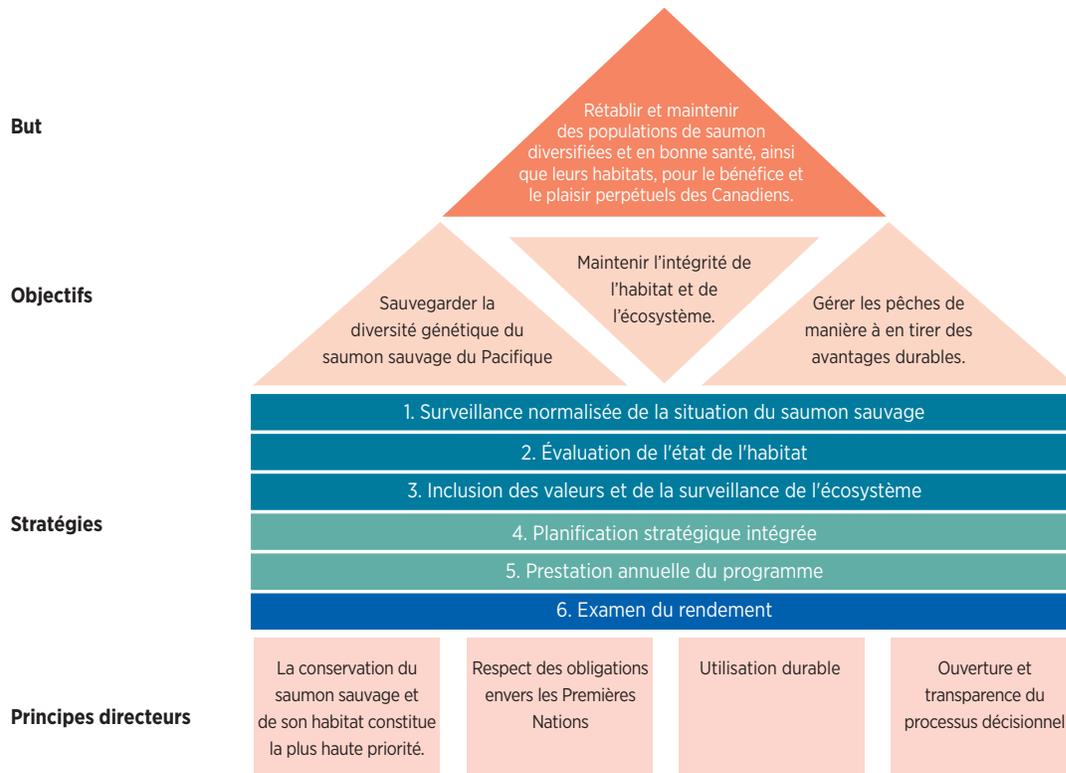
Information sur la PSS et références

Annexe 1	Acronymes	41
Annexe 2	But et principes directeurs de laPSS	42
Annexe 3	Mise en œuvre de la PSS au fil du temps	43
Annexe 4	Outils et ressources de mise en œuvre de la PSS	44
Annexe 5	Glossaire	46
Annexe 6	Références	48

Acronymes

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AFPN	Accord final avec les Premières Nations
ASFY	Accord sur le saumon du fleuve Yukon
ASR	À des fins alimentaires, sociales et rituelles
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CGRHFY	Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon
CIRRP	Programme de participation communautaire et de restauration des ressources
COIV	Côte Ouest de l'île de Vancouver
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CSP	Commission du saumon du Pacifique
DAGT	Diagnostics aquatiques, génomique et technologie
DSE	Division des sciences des écosystèmes
DSO	Division des sciences océanologiques
EERPP	Section des effets des écosystèmes régionaux sur le poisson et les pêches
EP	Exécution du programme
EP	Épaulard résident
FRC	Fonds de restauration des côtes
FRPA	Forest and Range Practices Act
FSP	Fondation du saumon du Pacifique
GSSC	Gestion du saumon et services à la clientèle
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
LEESY	Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon
LEP	Loi sur les espèces en péril
MAACFA	Conseil consultatif du ministre de l'Agriculture sur l'aquaculture des poissons à nageoires
MERS	Méthode d'évaluation des risques pour le saumon
MFTERN	Forêts, Terres et Exploitation des ressources naturelles et développement rural
MPO	Pêches et Océans Canada
NuSEDS	Nouveaux systèmes de données sur les échappées du saumon
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGE	Organisation non gouvernementale de l'environnement
PGIP	Plan de gestion intégrée des pêches
PGSP	Plan de gestion de la santé des poissons
PMVS	Programme de mise en valeur des salmonidés
PPC	Programme de participation communautaire
PPGR	Prestation du programme de gestion des ressources
PPO	Plan de protection des océans
PPP	Programme de protection des pêches
PPP	Programme de participation du public
PRACB	Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique
PSE	Pacific Salmon Explorer
PSS	Politique concernant le saumon sauvage
RAR	British Columbia Riparian Area Regulations
RES	Recherche et évaluation des stocks
SCA	Systèmes de connaissances autochtones
SCCS	Secrétariat canadien de consultation scientifique
SCSY	Sous-comité du saumon du Yukon
SMEQ	Section des méthodes d'évaluation quantitative
TSP	Traité sur le saumon du Pacifique
UC	Unité de conservation
UD	Unité désignable (en vertu de la LEP)
URR	Unité de restauration des Ressources
WSA	Water Sustainability Act
ZG	Zone de gestion
ZGICNP	Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique

But et principes directeurs de la PSS



Source : PSS, 2005

Le graphique en forme de maison qui représente la Politique concernant le saumon sauvage de 2005 (ci-dessus) a pour objet de fournir un aperçu de la PSS et d'illustrer le fait que le but, les objectifs et les stratégies de la Politique reposent sur une base solide de principes directeurs fondamentaux qui les soutiennent.

Bien que bon nombre des aspects du graphique et son intention demeurent d'actualité, au fil du temps, certains éléments ont évolué et continueront d'évoluer. En particulier, le principe directeur du « respect des obligations envers les Premières Nations » est désuet et doit être interprété comme représentant de façon plus générale l'engagement du gouvernement du Canada envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et une relation renouvelée avec les peuples autochtones au Canada, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Mise en œuvre de la PSS au fil du temps

1999

Début des consultations et de l'élaboration de la PSS

2005

Publication de la Politique concernant le saumon sauvage après cinq ans de consultations

2008

Publication de l'avis scientifique du SCCS intitulé : Cadre pour la caractérisation des unités de conservation du saumon du Pacifique (*Oncorhynchus* spp.) en vue de la mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage

2009

Convocation de la Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser

Publication de l'avis scientifique du SCCS intitulé : Cadre pour la mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage : Listes initiales des unités de conservation de la Colombie-Britannique

Annnonce du Cadre pour la pêche durable, accompagné d'une série de politiques de gestion afin d'assurer la conservation, l'utilisation durable et la prospérité économique

2010

Adoption du *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture* lorsque le MPO assume la responsabilité première de l'aquaculture en Colombie-Britannique

2011

Publication de l'examen de rendement de la mise en œuvre de la PSS réalisé par Gardner Pinfold

2012

Publication du rapport de la Commission Cohen, comprenant 75 recommandations, dont huit enjoignant au MPO de prendre d'autres mesures pour la PSS

Amendements de la *Loi sur les pêches*

2016-2017

Consultations auprès des Premières Nations, d'intervenants et du public au sujet de la mise en œuvre de la PSS

2018

Amendements de la *Loi sur les pêches*

Publication du plan de mise en œuvre de la PSS pour 2018-2022

2019

Rapport annuel prévu sur la mise en œuvre de la PSS

2020

Les mises à jour du plan de mise en œuvre de la PSS doivent inclure les changements apportés au programme en vertu de la *Loi sur les pêches*, au besoin.

2022

Entreprendre l'examen quinquennal du plan de mise en œuvre de la PSS pour 2018-2022

2023 et au-delà

Poursuivre la mise en œuvre de la PSS

Outils et ressources de mise en œuvre de la PSS

Politique et information générale

Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique de 2005 – Pêches et Océans Canada : <http://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/336832.pdf>
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/index-fra.htm>

Outils de données

NuSEDS

<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/c48669a3-045b-400d-b730-48aafe8c5ee6>
 Le MPO conserve des renseignements à jour sur le nombre et l'emplacement des UC dans le New Salmon Escapement Database System (nouveau système de base de données sur les montaisons de saumon) (NuSEDS), qui renferme des données sur les échappées de saumons adultes. Cette base de données centralisée est mise à la disposition du public sur le Portail des données ouvertes du gouvernement du Canada. À mesure que le nombre et les limites des UC évolueront, la base de données sera actualisée.

Pacific Salmon Explorer (en anglais seulement)

www.salmonexplorer.ca
 Le Pacific Salmon Explorer donne un aperçu de haut niveau des UC du saumon, l'abondance du saumon, de l'état et des tendances au fil du temps, ainsi que des effets cumulatifs des pressions exercées sur les habitats du saumon en eau douce et en milieu estuarien.

Recherche publiée

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/index-fra.htm>
 Ce site abrite les publications du SCCS depuis 1977 et publie le calendrier des avis scientifiques.

Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques

<http://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40617944.pdf>
 État des ressources physiques et biologiques et de certaines ressources halieutiques des écosystèmes des eaux canadiennes du Pacifique en 2016 (document en anglais)

Système de ressources et d'information sur l'environnement pour la biodiversité (EIRS PEE) du gouvernement de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/research-monitoring-reporting/libraries-publication-catalogues/eirs-biodiversity>
 Cette base de données contient un éventail d'information sur l'environnement et les ressources naturelles, y compris les publications sur les espèces de la Colombie-Britannique et leurs habitats. Notamment :

http://docs.streamnetlibrary.org/BC_MELP/WRTechnicalCircular-12.pdf

A Framework for Conducting Effectiveness Evaluations of Watershed Restoration Projects
 Guidelines for Planning Watershed Restoration Projects

<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.535.3815&rep=rep1&type=pdf>

The Keogh and Waukwaas Rivers Paired Watershed Study for B.C.'s Watershed Restoration Program: Juvenile Salmonid Enumeration and Growth 1997

Programmes

Aquaculture

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/science-fra.html>

Site Web sur la science et recherche en aquaculture.

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/index-fra.html>

Le site Web du MPO sur l'aquaculture en Colombie-Britannique décrit les règlements, les exigences en matière de gestion environnementale et les activités de surveillance et de conformité mises en place afin que l'industrie mène ses activités de façon durable.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aah-saa/species-especes/aa-health-sante/prv-rp-fra.html>

Information détaillée et actualisée sur l'orthoréovirus pisciaire et l'inflammation des muscles squelettiques et cardiaques (IMSC).

Pêches

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/index-fra.htm>

Programme de protection des pêches (PPP)

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/fpp-ppp/index-fra.html>

Outils et ressources de mise en œuvre de la PSS

Programmes

Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS)

- Conseillers communautaires du PMVS
- Unité de restauration des Ressources
- Initiatives de restauration de l'habitat du poisson
- Fonds de restauration des côtes

Espèces en péril

Programme des océans

Science et recherche

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sep-pmvs/index-fra.htm>

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sep-pmvs/advisors-conseillers/index-fra.html>

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sep-pmvs/projects-projets/index-fra.html>

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/rfcp-ppcpr/index-fra.html>

<http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/crf-frc/index-fra.html>

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/index-fra.html>

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/index-fra.html>

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/index-fra.htm>

Ententes et règlements concernant le saumon sauvage du Pacifique

Mises à jour de la *Loi sur les pêches*

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/fisheries-act-loi-sur-les-peches/proposed-propose-fra.html>

Lois clés de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)

- *BC Water Sustainability Act*
- BC Riparian Areas Regulation
- *BC Forest and Range Practices Act*
- *BC Oil and Gas Activities Act*

<http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/14015>

http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/376_2004

http://www.bclaws.ca/civix/document/id/consol17/consol17/00_02069_01

http://www.bclaws.ca/Recon/document/ID/freeside/00_08036_01

Site Web de la Commission des traités de la Colombie-Britannique et accords finaux (en anglais seulement)

Site Web de la Commission des traités de la Colombie-Britannique

<http://www.bctreaty.ca/>

Accord final des Nisga'as (en anglais)

<http://www.nnkn.ca/files/u28/nis-eng.pdf>

Accord final de la Première Nation Tsawwassen (en anglais)

http://www.bctreaty.ca/sites/default/files/Tsawwassen_final_initial_1.pdf

Accord définitif des Premières Nations maa-nulthes (en anglais)

http://www.bctreaty.ca/sites/default/files/Maanulth_final_intial_Dec06_1.pdf

Accord définitif des Tla'amins (en anglais)

http://www.bctreaty.ca/sites/default/files/Tlaamin-Final-Agreement_Initialled_1.pdf

Lois clés du Yukon concernant le saumon sauvage

- *Loi sur l'environnement du Yukon*
- *Loi sur les eaux du Yukon*
- *Loi sur les ressources forestières du Yukon*

http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/environment_c.pdf

<http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/waters.pdf>

http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/fore_c.pdf

Premières Nations du Yukon

- Accords finaux avec les Premières Nations du Yukon (en anglais seulement)

<https://www.cyfn.ca/agreements/first-nations-final-agreements/>

Loi sur les espèces en péril (LEP)

Registre public des espèces en péril

<http://www.registrelep.gc.ca/>

Truite arc-en-ciel

Cadre provincial de gestion de la truite arc-en-ciel en Colombie-Britannique (en anglais seulement)

<http://www.env.gov.bc.ca/fw/fish/docs/Provincial-Framework-for-Steelhead-Management-in-BC-April-2016.pdf>

Information du MPO sur l'espèce

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/steelheadtrout-saumonarcenciel-thompson-fra.html>

Commission Cohen

Réponse au rapport Cohen

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/cohen/summary-sommaire-fra.htm>

Comprend un résumé des mesures prises à la suite des recommandations de la Commission Cohen.

Rapport de la Commission Cohen

<http://publications.gc.ca/site/fra/9.685551/publication.html>

Rapport final de la Commission d'enquête Cohen sur le déclin du saumon rouge du fleuve Fraser, publié en 2012.

Glossaire

Agent pathogène : Bactérie, virus ou autres microorganismes qui peuvent causer des maladies.

Alevin : Jeune saumon qui a émergé du gravier, qui a absorbé son vitellus, qui demeure dans le ruisseau d'eau douce et qui est âgé d'à peine quelques mois.

Anthropique : Concernant l'influence des êtres humains sur la nature ou découlant de celle-ci.

Approche de précaution : Utilisée dans un contexte de consultation à l'appui du processus décisionnel par le gouvernement du Canada, cette expression signifie que l'avis fourni est donné dans une situation d'incertitude scientifique élevée. L'approche de précaution vise à favoriser les mesures qui se traduiront par une faible probabilité de dommages graves ou difficilement réversibles.

Approche écosystémique : Stratégie pour la gestion intégrée de la terre, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de manière équitable; conservation des écosystèmes, des processus et des interactions grâce à une utilisation durable.

Aquaculture : Élevage d'organismes aquatiques en milieu marin ou en eau douce.

Biodiversité ou diversité biologique : Tout l'éventail de variété et de variabilité existant au sein des organismes vivants et entre eux, ainsi qu'au sein des complexes écologiques où ils évoluent et entre ces complexes; comprend la diversité à l'échelle de l'écosystème, de la communauté, de l'espèce et des gènes, ainsi que l'interaction entre ces éléments.

Biosécurité : Procédures visant à protéger les humains, les animaux ou l'environnement dans son ensemble contre les maladies ou les agents biologiques nuisibles.

Caractéristiques génétiques : Caractéristiques ou attributs d'un organisme qui sont exprimés par les gènes ou influencés par l'environnement. Ces caractéristiques sont notamment les caractéristiques physiques et les caractéristiques comportementales.

Complexe prédateur-nécrophage : Communauté écologique comprenant bon nombre d'espèces animales qui subviennent à une partie importante de leurs besoins en nourriture saisonniers à annuels en tuant ou en piégeant, puis en consommant une espèce commune. En Colombie-Britannique, la Commission du saumon du Pacifique fait état d'au moins 23 espèces de

mammifères et d'oiseaux qui consomment des poissons adultes en montaison dans les rivières et les cours d'eau de la province.

Conservation : La protection, le maintien et le rétablissement de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes pour soutenir la biodiversité et la continuité des processus évolutifs et naturels de production.

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada; un comité consultatif indépendant relevant du ministre de l'Environnement et du changement climatique qui se réunit deux fois par année afin d'évaluer la situation des espèces sauvages menacées de disparition. Les membres sont des experts en biologie de la faune venant du milieu universitaire, du gouvernement, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, responsables de la désignation des espèces en danger de disparaître du Canada.

Disparition : Extinction locale d'une espèce.

Diversité génétique : Variation au niveau des gènes individuels, qui fournit aux populations un mécanisme d'adaptation au changement incessant de leur environnement. Elle se rapporte à la fois aux différences dans la composition génétique entre différentes espèces et les variations génétiques à l'intérieur d'une même espèce.

Échappée : Nombre de saumons adultes qui passent à travers (ou s'échappent) des pêches et retournent en eau douce pour frayer.

Écosystème : Communauté d'organismes et propriétés physiques et chimiques de leur environnement interagissant en tant qu'unité écologique.

Effets cumulatifs : Changements dans les valeurs environnementales, sociales et économiques causés par l'effet combiné d'activités et d'événements passés et actuels. Dans le contexte de la Politique concernant le saumon sauvage, les changements d'état des unités de conservation du saumon sauvage et des unités écosystémiques requises pour soutenir cette espèce sont des indicateurs clés d'effets cumulatifs.

Épigénétique : Changements héréditaires de la fonction génique qui n'impliquent pas de modifications de la séquence d'ADN.

Espèce : Catégorie fondamentale de la classification taxonomique composée des organismes regroupés selon un ensemble de caractéristiques communes et capables de se reproduire entre eux. L'expression « espèce taxonomique » équivaut au terme « espèce », mais elle peut servir à désigner collectivement une espèce dans toute son aire de répartition.

Espèce clé : Espèce qui exerce un effet disproportionnellement marqué sur son environnement par rapport à son abondance. Ces espèces sont décrites comme jouant un rôle essentiel dans le maintien de la structure d'une communauté écologique, affectant bon nombre d'autres organismes dans un écosystème et contribuant à établir la nature et le nombre de diverses autres espèces de la communauté. Le saumon du Pacifique est considéré comme une espèce clé en raison de son impact disproportionné comme source de nourriture et d'éléments nutritifs qui limite de façon démontrable la répartition et l'abondance d'un vaste éventail d'espèces végétales et animales dans les écosystèmes d'eau douce et terrestres connexes.

Espèce envahissante : Plante, champignon ou espèce animale qui n'est pas indigène dans un lieu particulier et a des effets négatifs sur notre économie, l'environnement ou la santé.

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence, l'absence ou l'abondance correspond à une condition environnementale précise.

Évaluation des stocks : Utilisation de divers calculs statistiques et mathématiques pour effectuer des prédictions quantitatives des réactions des populations de poissons à d'autres choix en matière de gestion.

Fécondité : Nombre d'œufs produit par un animal au cours de chaque cycle de reproduction; capacité de reproduction potentielle d'un organisme ou d'une population (semblable à la fertilité).

Flore et faune : Végétaux et animaux, respectivement.

Gestion des ressources : Mesures, politiques et programmes ministériels touchant directement ou indirectement le saumon sauvage du Pacifique par l'intermédiaire de ses habitats ou de ses écosystèmes.

Glossaire

Habitat du poisson : Frayère et toute autre zone dont le poisson dépend, directement ou indirectement, pour accomplir son cycle biologique, comme des aires d'alevinage, de croissance, d'alimentation et de migration.

Intégrité de l'écosystème : Structure et processus physiques, chimiques et biologiques qui caractérisent des écosystèmes donnés.

Intendance : Manière d'agir de façon responsable pour conserver le poisson et son habitat dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Mise en valeur : Application de connaissances et de capacités biologiques et techniques pour accroître la productivité des stocks de poissons. Elle peut consister à modifier les caractéristiques de l'habitat (p. ex., restauration de l'habitat) ou à utiliser des techniques d'élevage du poisson (p. ex. écloséries, chenaux de frai). Dans le contexte de la Politique concernant le saumon sauvage, seuls les saumons provenant directement d'écloséries et de chenaux de frai gérés seront considérés comme ayant fait l'objet d'une mise en valeur.

Montaison : Nombre total d'adultes revenant en eau douce pour frayer durant une année donnée, y compris ceux qui sont capturés dans le cadre des pêches.

Multitrophique : Un niveau trophique est une classification fonctionnelle d'organismes dans une communauté en fonction de relations liées à l'alimentation. Les écosystèmes présentent plusieurs niveaux trophiques, allant des végétaux aux brouteurs, en passant par les prédateurs, les nécrophages, etc.

Paramètre : Mesure quantifiable.

Pêches en estuaire : Pêches qui se pratiquent en eau douce ou près de l'eau douce (p. ex. à l'embouchure d'une rivière) où l'espèce ou les stocks ciblés sont revenus frayer.

Pélagique : Lié à, vivant ou se produisant en haute mer.

Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) : Pêches et Océans Canada se sert de PGIP pour orienter les efforts de conservation et d'utilisation durable des ressources marines. Un PGIP est élaboré pour gérer la pêche d'une espèce précise dans une région donnée. Il combine les meilleures données scientifiques

disponibles au sujet d'une espèce et les données de l'industrie sur la capacité et les méthodes relatives à la pêche de cette espèce.

Point de référence : Norme (mesure quantifiée) permettant de mesurer ou d'évaluer l'état d'un habitat ou d'une population, et à laquelle on peut comparer cet état entre deux points dans le temps et dans l'espace afin de déterminer les risques d'effets indésirables. Par exemple, les points de référence biologiques délimitent des fourchettes d'état de la population d'après des considérations relatives à la conservation et à la production (Holt et Irvine 2013).

Point de référence inférieur : Point de référence d'un état biologique associé à des pertes importantes de production entre les zones ambre et rouge, et qui permet un effet tampon important entre lui et tout niveau d'abondance susceptible d'entraîner la désignation de l'unité de conservation comme risquant de disparaître du pays.

Point de référence pour la pêche (PRP) : Point qui déclenche des mesures de gestion. Un exemple de PRP est le nombre d'adultes en montaison au-delà duquel un prélèvement ciblé est envisagé. Le point de référence limite et le point de référence supérieur définissent les limites de gestion en vue de la protection de l'état du stock. Les PRP sont différents des points de référence biologiques.

Poisson anadrome : Espèce qui migre entre des habitats marins et d'eau douce pour frayer.

Population : Groupe d'organismes interféconds qui est relativement isolé (c.-à-d. non lié du point de vue démographique) d'autres groupes comparables et qui est vraisemblablement adapté à l'habitat local.

Prises accessoires : Poissons et autres créatures marines indésirables, non ciblés ou rejetés, capturés au cours des activités de pêche commerciale.

Productivité : Mesure de la quantité d'énergie (ou de matière) créée par une population ou une communauté dans un laps de temps donné. Dans le contexte de la Politique concernant le saumon sauvage, les mesures fréquemment utilisées de la productivité comprennent le nombre d'alevins, de saumoneaux ou d'adultes (c.-à-d. recrutés) qui sont produits en moyenne par géniteur adulte de la génération précédente.

Répartition biogéographique : Répartition des espèces et des écosystèmes dans l'espace géographique et le temps géologique.

Reproducteur : Poisson ayant atteint la maturité reproductive et qui retourne dans l'eau douce pour frayer.

Restauration de l'habitat : Manipulations physiques ou chimiques visant à créer un état de référence naturel ou normatif pour un habitat qui a été modifié, perturbé ou dégradé. Une restauration réussie de l'habitat augmente la capacité des habitats précédemment endommagés de soutenir la production de poissons.

Riverain : Qui se rapporte à tout ce qui est relié à la berge du cours d'eau ou d'un plan d'eau ou à proximité de celui-ci.

Rivière natale : Lieu de naissance particulier d'un poisson ou d'un autre animal aquatique.

Salmonidés : Groupe de poissons qui comprend le saumon, la truite et l'omble, appartenant à la famille taxonomique des Salmonidae.

Saumon sauvage : Le saumon est considéré comme « sauvage » s'il a passé son cycle biologique entier en milieu naturel et qu'il est la progéniture de parents eux-mêmes nés d'un frai naturel et qui ont toujours vécu dans un milieu naturel.

Système d'aquaculture en parcs clos : Tout système de production de poissons qui crée une interface contrôlée entre les animaux d'élevage et l'environnement naturel externe (p. ex., les fermes aquacoles terrestres).

Unité de conservation (UC) : Groupe de saumons sauvages suffisamment isolé des autres groupes qui, s'il disparaissait, aurait très peu de chances de se rétablir de manière naturelle dans une limite de temps acceptable (p. ex. la durée de vie d'un être humain ou un nombre précis de générations de saumon).

Valeurs de l'écosystème : Caractéristiques ou propriétés d'un écosystème que la société désire maintenir. L'intégrité des écosystèmes d'eau douce, la biodiversité du saumon et les pêches au saumon durables sont des exemples de valeurs de l'écosystème dans le contexte de la Politique concernant le saumon sauvage.

Références

- _____. 2005. La Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique (no cat. Fs23-476/2005F). Vancouver (Colombie-Britannique), 59 p. Accès : <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/publications/pdfs/wsp-fra.pdf>
- _____. 2002. LEP – Loi sur les espèces en péril. Ch. 29. Ministère de la Justice. Ottawa (Ontario), 102 p. Accès : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/S-15.3.pdf>
- _____. 1993. Accord-cadre définitif entre le gouvernement du Canada, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon. Ottawa (Ontario), 340 p. Accès : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/al_idc_ccl_fagr_ykn_umb_1318604279080_fra.pdf
- MPO-PMVS (Pêches et Océans Canada-Programme de mise en valeur des salmonidés). 2013. Biological Risk Management Framework for Enhancing Salmon in the Pacific Region. 61 p. Accès : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/mpo-dfo/Fs144-38-2013-eng.pdf **
- Gaboury, M. et Wong, R. 1999. Framework for Conducting Effectiveness Evaluations of Watershed Restoration Projects. Province de la Colombie-Britannique, Ministry of Environment, Lands and Parks et Ministry of Forests. Watershed Restoration Technical Circular No. 12, 31 p. Accès : http://docs.streamnetlibrary.org/BC_MELP/WRTechnicalCircular-12.pdf **
- Gardner Pinfold. 2011. Performance review of the wild salmon policy. Gardner Pinfold Consultants Inc. Accès : http://salmonwatersheds.ca/libraryfiles/lib_24.pdf **
- Grant, S.C.H. et Pestal, G. 2012. Integrated Biological Status Assessments Under the Wild Salmon Policy Using Standardized Metrics and Expert Judgement: Fraser River Sockeye Salmon (*Oncorhynchus nerka*) Case Studies. Canadian Science Advisory Secretariat 2012/106, 137 p. Accès : <http://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/349637.pdf>
- Hobday, A.J., Smith, A.D.M., Stobutzki, I.C., Bulman, C., Daley, R., Dambacher, J.M., Deng, R.A., Dowdney, J., Fuller, M., Furlani, D., Griffiths, S.P., Johnson, D., Kenyon, R., Knuckey, I.A., Ling, S.D., Pitcher, R., Sainsbury, K.J., Sporcic, M., Smith, T., Turnbull, C., Walker, T.I., Wayte, S.E., Webb, H., Williams, A., Wise, B.S. et Zhou, S. 2011. Ecological risk assessment for the effects of fishing. Fisheries Research 108, p. 372-384. DOI : 10.1016/j.fishres.2011.01.013. Accès : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0165783611000324> **
- Holt, C., Cass, A., Holtby, B. et Riddell, B. 2009. Indicators of Status and Benchmarks for Conservation Units in Canada's Wild Salmon Policy. Canadian Science Advisory Secretariat 2009/058, 82 p. Accès : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ResDocs-DocRech/2009/2009_058-fra.htm
- Holt, C. et Irvine, J. 2013. Distinguishing benchmarks of biological status from management reference points: A case study on Pacific salmon in Canada. Environmental Conservation 40(4), p. 345-355. DOI : 10.1017/S0376892913000209. Accès : <https://www.cambridge.org/core/journals/environmental-conservation/article/distinguishing-benchmarks-of-biological-status-from-management-reference-points-a-case-study-on-pacific-salmon-in-canada/805AB78879F6C95CA9300B79E0D56A48/core-reader> **
- Holtby, L. et Ciruna, K. 2007. Conservation units for Pacific salmon under the wild salmon policy. Canadian Science Advisory Secretariat 2007/07, 358 p. Accès : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/resdocs-docrech/2007/2007_070-fra.htm
- Hyatt, K., Pearsall, L. et Luedke, W. 2017. A risk assessment methodology for salmon (RAMS) population conservation and management within an ecosystem context. Pêches et Océans Canada, Direction des sciences, Station biologique du Pacifique, Nanaimo (Colombie-Britannique), 38 p.
- Johnston, N.T. et Moore, G.D. 1995. Guidelines for Planning Watershed Restoration Projects. Province de la Colombie-Britannique, Ministry of Environment, Lands and Parks et Ministry of Forests. Watershed Restoration Technical Circular No. 1, 50 p. Accès : <http://docs.streamnetlibrary.org/Protocols/O93.pdf> **
- McCubbing, D.J.F. et Ward, B.R. 1997. The Keogh and Waukwaas Rivers Paired Watershed Study for B.C.'s Watershed Restoration Program: Juvenile Salmonid Enumeration and Growth 1997. Province de la Colombie-Britannique, Ministry of Environment, Lands and Parks et Ministry of Forests. Watershed Restoration Project Report No. 6, 33 p. Accès : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.535.3815&rep=rep1&type=pdf> **
- Stahlberg, H., Lauzier, R., MacIsaac, E., Porter, M. et Murray, C. 2009. Canada's policy for conservation of wild Pacific salmon: Stream, lake, and estuarine habitat indicators. Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences 2859, 135 p. Accès : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/338996.pdf> **
- Withler, R.E., Bradford, M.J., Willis, D.M. et Holt, C. 2018. Genetically based targets for enhanced contributions to Canadian Pacific chinook salmon populations. Canadian Science Advisory Secretariat 2018/019, 88 p.

** En anglais seulement

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018.

Publié par Pêches et Océans Canada
401, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S4

Renseignements sur la publication

Électronique (PDF) : DFO/2018-2014
Fs23-616/2018F-PDF
978-0-660-27248-1

Document imprimé : DFO/2018-2014
N° de catalogue : Fs23-616/2018F
ISBN : 978-0-660-27249-8

Photos

Page de couverture, pages 6, 19, 32 et 40 : Gracieuseté
de © www.eikojonesphotography.com

Page 12 : Gracieuseté de B. Peters

Page 38 : Gracieuseté de Rory Hill

Septembre 2018



Au Fil Des Générations : Le Soutien Du Saumon



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada